



**Zone de Protection Spéciale (ZPS)**

FR 1112002

«Bassée et plaines adjacentes»

*Bilan d'activités 2021*



# **Sommaire**

**1 Animation des contrats /chartes / MAEC**

**2 Suivis scientifiques**

**3 Information, Communication, Sensibilisation**

**4 Veille à la cohérence des politiques publiques**

**5 Gestion administrative**

# 1 Animation des contrats / chartes / MAEC

## **Contrats Natura 2000** / travaux de restauration de milieux ouverts :

Les deux contrats dont les dossiers avaient été déposés pour instruction à la DDT 77 en 2020, ont été validés, et les propriétaires ont reçu leurs conventions en mai 2021.

Ces dernières leur permettant de débiter les travaux.

-Chatenay-sur-Seine : la deuxième phase de travaux de réouverture d'une ancienne roselière pour environ 1,5 ha, a débuté en octobre 2021, avec un achèvement prévu en 2022.

Les travaux n'ont pas commencé à réception de la convention puisqu'elle est arrivée en période de nidification.

Le cahier des charges de ce type de contrat précise bien qu'il ne doit pas y avoir de travaux au cours de cette période (30 mars/31 août), pour éviter le dérangement, voir l'échec ou la destruction des couvées.

-Villiers-sur-Seine : la restauration de la roselière sur environ 1,5 ha débutera à l'automne 2022, l'entreprise n'ayant pas pu se libérer en 2021. L'objectif est de terminer ce chantier fin 2022, ou au plus tard fin mars 2023, en respectant la période du cahier des charges comme précisé ci-dessus, et en privilégiant les périodes de basses eaux.

Une visite avec nos collègues de l'AGRENABA, chargés de l'animation du site Natura 2000 « Bassée », sera réalisée avant démarrage des travaux, avec l'association porteuse du contrat et l'entreprise. Ceci afin de bien caler les limites d'intervention et de circulation des engins chargés d'éliminer les ligneux de la roselière, les places de stockage des arbres avant évacuation, sans dépasser la rupture de pente de la berge. En effet, une entité de la ZSC « Bassée » se trouve en lisière sud de la zone de travaux, et il s'agit de ne pas l'impacter lors des travaux.

A fin 2021, pas de projets de nouveaux contrats sur le site.

## **Charte Natura 2000**

-Les discussions concernant la signature de la Charte sont toujours en cours, en particulier pour les 3 propriétaires qui ont bénéficié d'un contrat Natura 2000. Bien que toujours favorables sur le principe à la signature de la charte, aucune concrétisation à fin 2021.

Ceci pour plusieurs raisons:

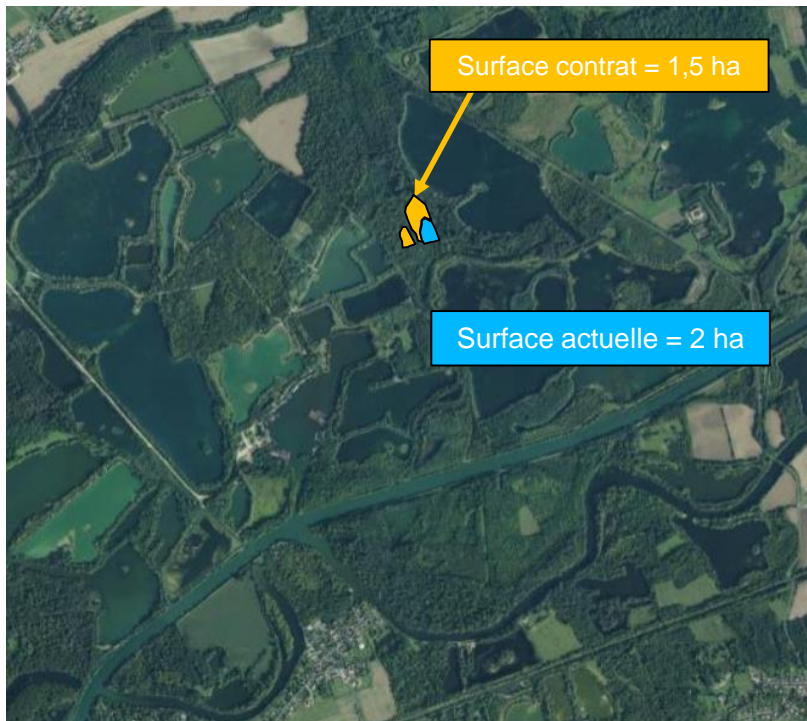
- Indivision de plus de 10 personnes, impliquant une difficulté et beaucoup de temps pour que chaque indivisaire soit d'accord pour signer la Charte;
- Méfiance de ne plus « être chez soi », par rapport aux visites et contrôles potentiels de la DDT 77, DRIEAT, ou autres prévus dans la Charte. Ceci suite aux comportements « invasifs » liés au projet de Seine Grands Lacs pour les « valorisations écologiques » hors périmètre des casiers, et ne débouchant sur aucune contractualisation malgré les demandes des propriétaires.
- Surface de la propriété dans le périmètre du casier pilote, ne garantissant pas au propriétaire de pouvoir justifier du bon respect de la Charte puisqu'en cas de mise en eau, les milieux et espèces visés subiront un ou des impacts durables. De plus, la remise en état après mise en eau n'est pas garantie, et même si elle avait lieu, elle n'effacerait pas pour autant ces impacts.

-La demande de signature pour une propriété à Melz-sur-Seine, liée à la validation du PSG, est toujours en attente.

# 1 Animation des contrats /chartes / MAEC

**Contrats Natura 2000 / travaux** de restauration de roselières à Chatenay-sur-Seine et à Villiers-sur-Seine

**Chatenay-sur-Seine**



**Villiers-sur-Seine**



# Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEC) « Natura 2000 »

Un bilan complet de la mise en œuvre de ces mesures et des premiers résultats sur les espèces d'oiseaux prioritaires du site a été réalisé en 2020, et présenté dans le bilan d'activité 2020. Celui-ci est disponible sur le site [natura2000 seine et marne](http://natura2000.seine-et-marne.fr).

Pour mémoire, les exploitants agricoles ont un seul interlocuteur pour les deux sites Natura 2000 de la Bassée, en la personne du coordinateur Natura 2000 de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC 77), la ZSC étant entièrement incluse dans le périmètre de la ZPS.

Le projet de territoire, ou PAEC (Plan Agro Environnemental et Climatique) est le cadre définissant le contexte et les objectifs de contractualisation des MAEC pour ces 2 sites. Il arrive à échéance et sera mis à jour et présenté à la CRAEC (Commission Régionale Agro Environnementale et Climatique) en 2022, pour être effectif lors de l'ouverture de la prochaine PAC 2023/2027.

La répartition spatiale des parcelles engagées sur la totalité de la ZPS, étendue sur 27 743 ha, dont 16 600 ha de terres agricoles, montre qu'il n'y a pas de priorité donnée à tel ou tel secteur, mais un souci de répondre à la fois aux demandes de tous les exploitants et aux objectifs de maintien et de création de milieux herbacés favorables à la conservation des espèces et de leurs habitats (carte page suivante).

Il s'agit bien, conformément aux enjeux et objectifs liés à la biodiversité des DOCOB (Documents d'objectifs) des deux sites, et dans l'esprit « Natura 2000 » de maintien des activités humaines sur ces sites, de **trouver un équilibre entre activité économique et protection de la biodiversité**.

A ce titre, les MAEC constituent un outil essentiel de maintien et de développement des surfaces enherbées favorables à la biodiversité au sens le plus large, et permettent également un contact individualisé et sur le terrain avec les agriculteurs du territoire.

➤ *Pour garantir que les MAEC mises en œuvre soient en cohérence avec les enjeux de conservation des 2 sites, trois critères sont pris en compte, hiérarchisés par ordre d'importance en termes de conservation des milieux et espèces Natura 2000 :*

*1-Maintien et développement des habitats favorables aux espèces prioritaires, soit les 3 espèces de busards, l'Œdicnème criard et le Rôle des genêts;*

*2-Rétablissement des continuités écologiques dans les secteurs favorables aux espèces, pour leur alimentation ou pour leur reproduction. Ce critère implique que l'objectif n'est pas d'engager de grandes surfaces de plusieurs dizaines d'hectares, mais bien de recréer ou renforcer les corridors écologiques et de relier autant que possible les réservoirs de biodiversité lorsqu'il existent. Ceci n'empêche en rien l'engagement de parcelles de plusieurs hectares lorsque le bénéfice attendu concerne en particulier l'Œdicnème criard (Courlis de terre pour l'appellation locale), et lorsqu'il s'agit de favoriser les activités de pâturage qui permettent l'entretien de milieux ouverts favorables aux espèces « Natura 2000 » des deux sites.*

*3-Engagement de mesures n'ayant pas pu l'être les années précédentes : météo défavorable, demandes trop tardives, assolement inadapté, budget insuffisant...*

*En cas d'équivalence de plusieurs demandes, celle qui répond au maximum de ces critères est prioritaire.*

➤ Chaque **visite d'exploitation** souhaitant engager une mesure, est réalisée en plusieurs phases :

1-Présentation des mesures (à partir des notices spécifiques), et de la procédure d'engagement ; discussion sur les projets de l'exploitant, suivie d'une visite des parcelles pressenties ; réalisation du diagnostic biodiversité de l'exploitation avec précision des parcelles dont l'engagement est pertinent pour l'exploitation et pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

2-Deuxième rdv sur l'exploitation pour la fiche liaison et la vérification des îlots et surfaces prévus.

3-Vérification sur le terrain, lors des suivis scientifiques des espèces, de la réalité de la mise en œuvre des mesures, en priorité pour les créations de couverts, puis pour l'entretien annuel des couverts et le pâturage.

# Répartition des MAEc sur le territoire de la ZPS

## 2021

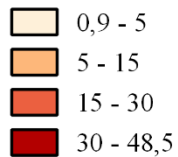


ZPS Bassée et plaines adjacentes

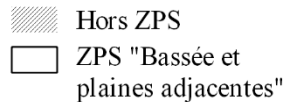


**TOTAL**  
**457,07 HA**

### MAEc engagée (ha)

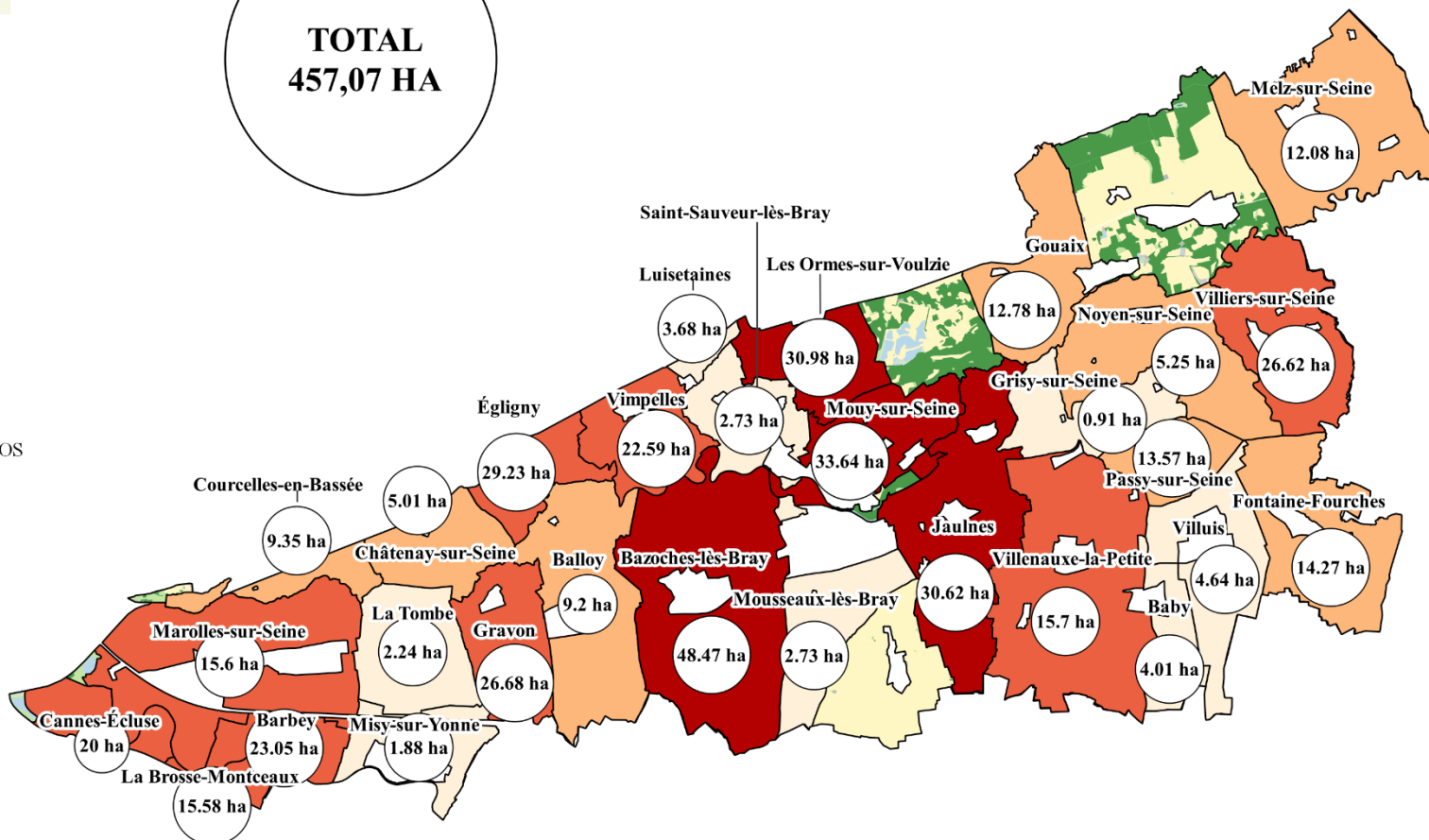


### Zonage



Source : FDC 77  
Fond : © IGN - BD TOPO® V3, MOS  
IAU 2017  
FDC 77 | Mars 2022

0 2 4 km



## Répartition des Surfaces engagées en MAEc par commune

Territoire Bassée (77) Etat des MAEC au 31/12/2021	Entretien couvert herbacé	Création couvert herbacé	Pâturage	Totaux hectares par commune
	HE 01; 03	HE 11; 15; 16; 31	HE 02	
BABY	1,55	2,46		4,01
BALLOY		9,20		9,20
BARBEY	7,49	15,56		23,05
BAZOUCHES LES BRAY	10,13	38,34		48,47
CANNES ECLUSE			20,00	20,00
CHATENAY SUR SEINE		5,01		5,01
COURCELLES EN BASSEE	3,9	5,45		9,35
EGLIGNY		18,21	11,02	29,23
FONTAINE FOURCHES	1,24	13,03		14,27
GOUAIX	5	2,49	5,29	12,78
GRAVON		26,68		26,68
GRISY/SEINE		0,91		0,91
JAULNES	30,62			30,62
LA BROSSE MONTCEAUX	15,58			15,58
LA GRANDE PAROISSE		9,14		9,14
LA TOMBE		2,24		2,24
LES ORMES SUR VOULZIE	0,33	23,57	7,08	30,98
LUSETAINES		3,68		3,68
MAROLLES SUR SEINE		4	11,6	15,60
MELZ SUR SEINE	10,13	1,95		12,08
MISY SUR YONNE		1,88		1,88
MONS EN MONTOIS		4,84		4,84
MOUSSEAUX LES BRAY	2,73			2,73
MOUY SUR SEINE	22,27	11,37		33,64
NOYEN SUR SEINE	2,65		2,6	5,25
PASSY SUR SEINE	0,94	12,63		13,57
SAINT SAUVEUR LES BRAY	2,73			2,73
VILLENAUXE LA PETITE	4,52	11,18		15,70
VILLIERS/SEINE		26,62		26,62
VILLUIS		4,64		4,64
VIMPELLES	2,73	3,22	16,64	22,59
<b>Totaux surfaces engagées</b>	<b>124,54</b>	<b>258,30</b>	<b>74,23</b>	<b>457,07</b>

Les demandes de nouveaux engagements pour 2022 sont réparties comme suit :

- HE 02 / pâturage pour 40 ha
- HE 03 / entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique pour 11,9 ha
- HE 16 / création d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique pour 75,8 ha

Soit un total de 127,7 ha de nouvelles surfaces à engager, validées entre octobre et décembre 2021 lors de nos visites des exploitations et de la réalisation des diagnostics biodiversité de celles-ci avec les exploitants.

Comme pour chaque campagne, nous reverrons chacun d'entre eux en avril pour confirmer ces engagements, remplir et signer avec eux la fiche liaison.

Celle-ci récapitulant pour chaque exploitation les n° d'îlots, surfaces et type de MAEC qui seront ensuite déclarés à la PAC 2022 par chaque agriculteur concerné.

Cette fiche liaison conditionne l'instruction par la DDT 77 des demandes d'engagements pour chaque campagne. Nous la transmettons également à la Région IdF et à la DRIAAF avant le 15 mai (date butoir des déclarations PAC pour les exploitants), ce qui permet un suivi et des échanges efficaces avec les partenaires financeurs et instructeurs.

**Au total 31 communes sur les 39 de la ZPS bénéficient du dispositif MAEc à fin 2021 grâce à l'engagement des exploitants agricoles de leur territoire, dans le cadre de la mise en œuvre des 2 DOCOB (ZPS et ZSC).**

## Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc) « Natura 2000 »

### *Rappel*

Suite au **plafonnement de l'enveloppe budgétaire** annuelle à partir de 2018, et afin d'éviter d'avoir trop de demandes non finançables risquant d'entraîner une démobilisation des exploitants, les réunions d'information prévues à partir de 2018, suite à celles réalisées en 2013 et 2014, n'ont pas été faites.

La priorité a été donnée à l'information directe des exploitants rencontrés sur le terrain lors des suivis scientifiques des espèces de la ZPS (périmètre de la ZSC inclus en totalité dans celui de la ZPS), aux réunions d'opportunités informelles avec les exploitants, lors de passage en mairies ou après des réunions concernant le territoire (Seine Grands Lacs, PLU, projets de territoire de la communauté de communes, etc.), et via le bulletin d'info des sites N 2000 concernés.

Le « bouche à oreille » entre exploitants et via des responsables de chasses a complété efficacement cette pratique.

**NB :** depuis l'instauration de ce plafonnement budgétaire, la prise en compte des réalités et demandes de terrain par le conseil régional d'Ile-de-France et la DRIAAC, suite à nos échanges, à nos bilans et aux CRAEC (Commission Régionale Agro Environnementale et Climatique), a permis de faire évoluer l'enveloppe réservataire chaque année de façon positive, avec le soutien de la DDT 77 service instructeur des engagements des MAEC demandées par les agriculteurs.

Nous remercions ici ces partenaires qui ont permis aux agriculteurs de la Bassée seine et marnaise de concrétiser avec nous des engagements favorables au maintien et au développement de la biodiversité de leur territoire.

**Evolution de l'enveloppe réservataire pour le financement des MAEC renouvelées ou créées chaque année :**

**2018 = 105 000€**

**2019 = 200 000€**

**2020 = 240 000€**

**2021 = 344 000€**



## 1.2 Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

### 1.2.1 Suivis ZPS

#### Rappel des suivis prioritaires prévus pour 2021

*Ces suivis ont été initialisés en 2017 et réalisés en accord avec la DRIEE Ile-de-France et la DDT 77.*



#### **Pie-grièche écorcheur**

Prospection des sites de nidification connus en **milieux de transition** et poursuite des recherches dans les sites favorables en période de nourrissage des jeunes

#### **Œdicnème criard**

Poursuite du programme de parcours diurnes dans les parcelles à **couverts bas**, qu'ils s'agisse de cultures, jachères ou de parcelles engagées en MAEc.

#### **Blongios nain, Gorgebleue à miroir**

Confirmation de la nidification en **zones humides**

#### **Butor étoilé**

Confirmation de la présence de l'espèce en toute saison, recherche d'une nidification éventuelle en **zones humides**



#### **Rappel des Enjeux de conservation du DOCOB pour les espèces suivies**

**ENJEU FORT** : Œdicnème criard, Blongios nain, Busards Saint-Martin, cendré et des roseaux.

**ENJEU MOYEN** : Gorgebleue à miroir et Pie-grièche écorcheur.

**HIVERNANT, MIGRATEUR et NICHEUR POTENTIEL** : Butor étoilé.



## 1.2.2 Résultats ZPS

### C / Milieux de transition

#### Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) - Enjeu Moyen

Synthèse des observations effectuées en Bassée entre 2016 et 2021

	Nicheurs certains (nombre de couples)	Nicheurs probables (nombre de couples)	Observations ponctuelles	Communes concernées
2016	5	3	6	Bazoches-Balloy-Grisy-St Sauveur Vimpelles -Melz-Gouaix-Jaulnes – St Sauveur
2017	10	5	19	Balloy-Jaulnes-Les Ormes-Grisy-Gouaix- Hermé-Fontaine Fourches St Sauveur-Vimpelles
2018	5	5	13	Fontaine-Fourches-Les Ormes Hermé-Balloy-Jaulnes
2019	11	20	27	Grisy, Les Ormes, Jaulnes, Gouaix, Everly, Fontaine Fourches, Saint-Sauveur, Vimpelles, Balloy, Misy, Bazoches, Egligny, Mouy, Gravon
2020	10	8	37	Balloy, Saint-Sauveur, Vimpelles, Mouy, Egligny, Gouaix, Cannes-Ecluse, Les Ormes, Jaulnes, Everly, Courcelles
2021	26	8	58	Baby, Balloy, Bazoches, Egligny, Everly, Fontaine-Fourches, Gouaix, Grisy, Hermé, Jaulnes, La Tombe, Les Ormes, Marolles, Mouy, St-Germain, St-Sauveur, Varennes, Vimpelles

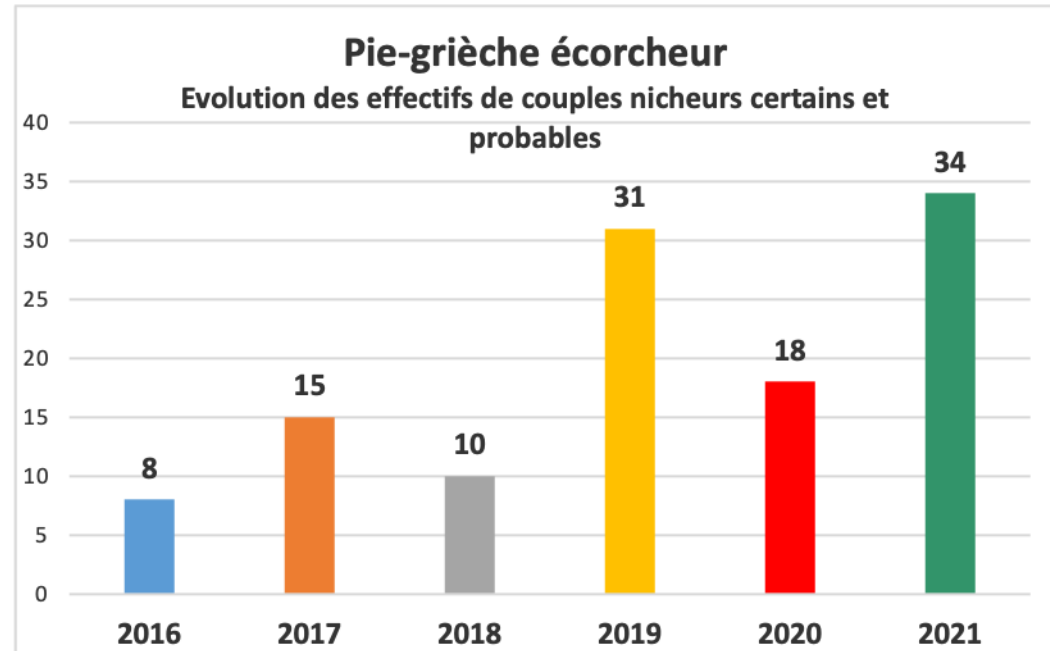


## Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

### Enjeu Moyen

**34 couples de nicheurs certains et probables.** Les effectifs de 2020 sont doublés et ceux de 2019 dépassés. Quant au nombre d'observations ponctuelles, en augmentation constante depuis 2016, il atteint 58 en 2021 (contre 37 en 2020). Nos efforts accrus de prospection ont payé, vraisemblablement grâce au nouveau protocole de suivi que nous avons mis en place, un circuit qui relie les points d'observation des années précédentes et explore davantage de sites favorables à la nidification de l'espèce.

De plus, les périodes de prospection ont été mieux ciblées, privilégiant les semaines où les juvéniles à peine volants sont encore nourris par les parents, et donc plus faciles à repérer. Le protocole mérite d'être encore affiné, car il existe encore de nombreux milieux potentiels non accessibles pour l'instant, comme les carrières après exploitation.



La population francilienne de la Pie-grièche écorcheur reste vulnérable, face à la diminution de son habitat ainsi que des gros insectes qui constituent l'essentiel de son alimentation. Toutefois, en dépit de ses fluctuations, cette population reste relativement stable – la dernière estimation dénombre 180 à 300 couples en Île-de-France.

**La Bassée, avec plus de 10 % des effectifs nicheurs d'Île-de-France, est un bastion important de l'espèce.**

# Suivi de la Pie-grièche écorcheur

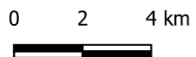
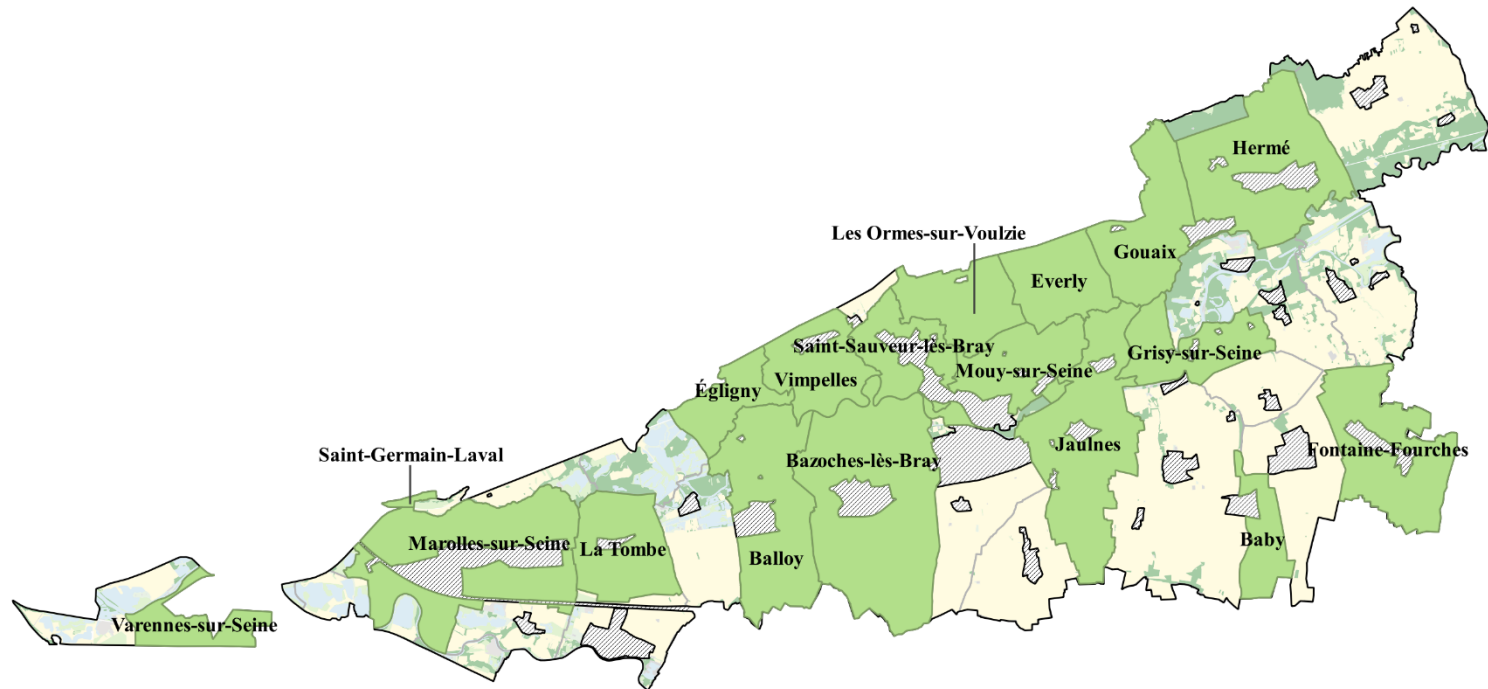
ZPS Bassée et plaines adjacentes - 2021



- Commune occupée
- ZPS Bassée et plaines adjacentes
- Hors ZPS

## Description du territoire

- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Carrières, décharges et chantiers
- Zone urbaine



## 1.2.2 Résultats ZPS

### A / Grandes cultures



### Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) Enjeu Fort

Synthèse des observations effectuées en Bassée entre 2014 & 2021

	Nicheurs certains + probables (nombre de couples)	Observations ponctuelles (individus)	Communes concernées en 2021
2014	13 couples	2	Jaulnes Mouy-sur-Seine Melz-sur-Seine Gravon Baby Barbey Montigny-le-Guesdier Villenaux-la-Petite Villuis Villiers-sur-Seine
2015	6 couples	4	
2016	10 couples	7	
2017	14 couples	25	
2018	12 couples	14	
2019	12 couples	18 (dont 8 en rassemblement postnuptial)	
2020	13 couples	10	
2021	<b>25 couples</b>	<b>26</b>	

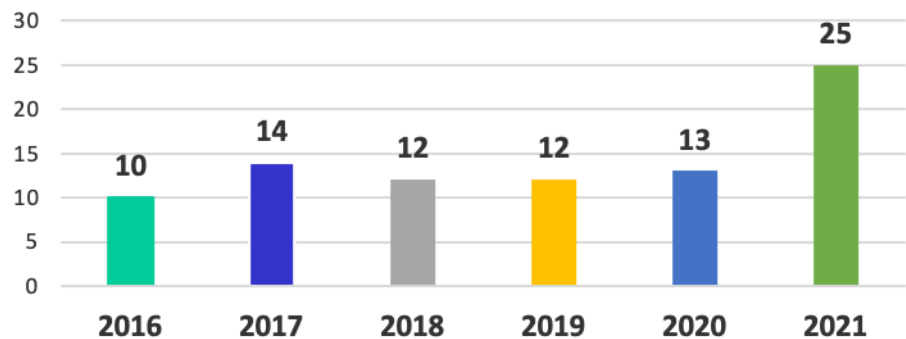
## Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) - Enjeu Fort

### 25 couples de nicheurs certains et probables.

Comme pour la Pie-grièche écorcheur, les effectifs nicheurs ont doublé, ainsi que le nombre d'observations ponctuelles. Notre protocole de suivi, qui relie toutes les parcelles en MAEc « entretien et création de couvert » et celles où l'espèce a été vue les années précédentes, s'est avéré efficace. De ce fait, cet itinéraire ne traverse pas la totalité des parcelles en culture du site (16 600 Ha), et l'estimation des couples nicheurs ne peut être exhaustive; elle permet néanmoins d'évaluer l'état de conservation du site. L'intégralité du circuit cartographié a été parcourue deux fois par beau temps pendant la nidification, au mois de mai puis fin-juin-début juillet lorsque les jeunes sont encore accompagnés de leurs parents. Nous avons prospecté plus tard que les années précédentes, systématiquement jusqu'au crépuscule, mais c'est pendant la journée que la grande majorité des couples ont été contactés. Tous les couples nicheurs ont été géo localisés.

Contrairement aux pie-grièches, nous n'avons pas distingué les nicheurs certains et les nicheurs probables, compte tenu du comportement très différent et nettement plus discret des œdicnèmes.

### Oedicnème criard Evolution des effectifs de couples nicheurs certains et probables






*Rappelons que la **population francilienne** était estimée à 160 à 200 couples en 2009, dont 9% en Bassée et près des aéroports (Atlas des Oiseaux nicheurs d'Île-de-France 2009-2014, Corif 2017), ce qui correspondrait à une fourchette de 14 à 18 couples pour la Bassée. Les résultats de 2021, avec **25 couples** nicheurs probables et certains, vont au-delà de ces estimations, et la prospection mérite d'être poursuivie car ils sont à l'évidence encore sous-évalués.*

# Suivi de l'Oedicnème criard

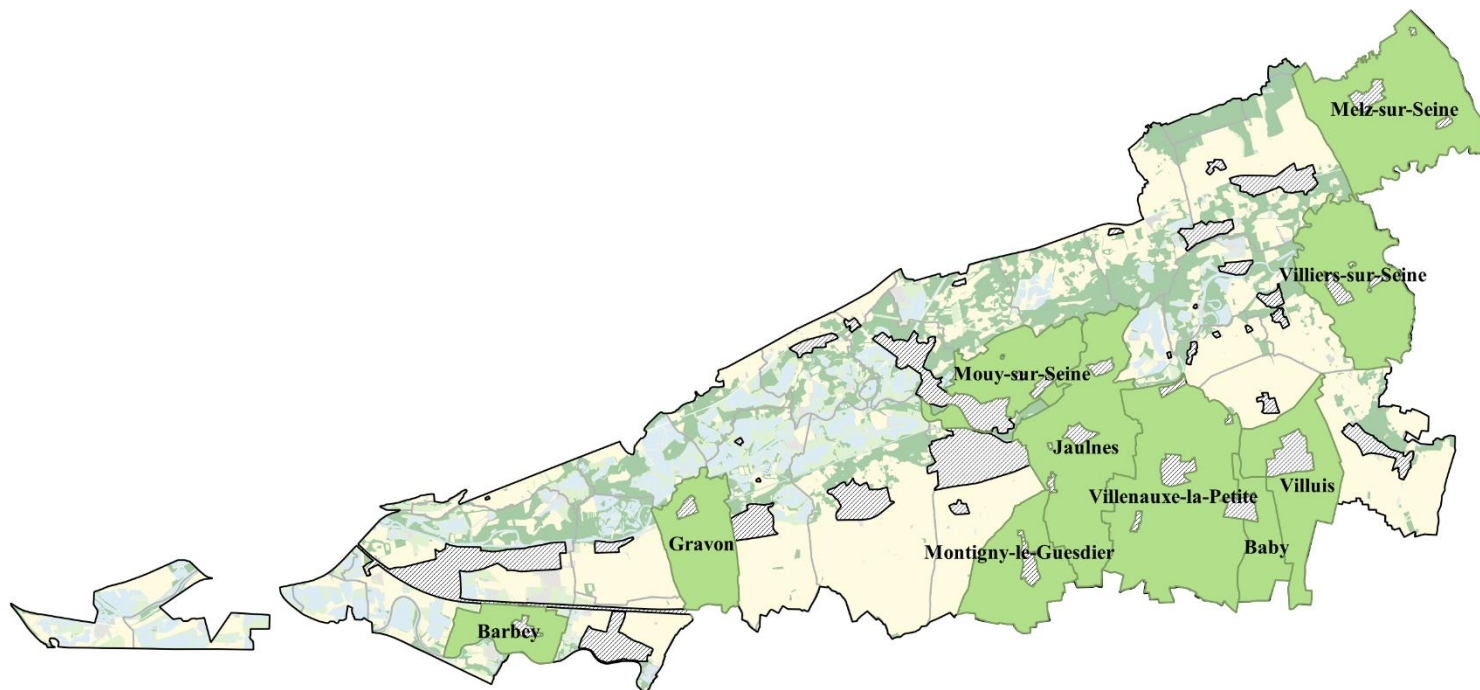
ZPS Bassée et plaines adjacentes - 2021



-  Commune occupée
-  ZPS Bassée et plaines adjacentes
-  Hors ZPS

## Description du territoire

-  Forêts
-  Milieux semi-naturels
-  Espaces agricoles
-  Eau
-  Espaces ouverts artificialisés
-  Carrières, décharges et chantiers
-  Zone urbaine





## 1.2.2 Résultats ZPS

### B / Zones humides

#### Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) - Enjeu Fort

Synthèse des observations effectuées en Bassée de 2016 à 2021

	Nicheurs certains (nombre de couples)	Nicheurs probables (nombre de couples)	Observations ponctuelles (individus)	Communes concernées
2016	2	1	3	NC : Balloy (2) NP : Bazoches Contacts : Marolles - Balloy Bazoches
2017	1	2	9	NC : Gouaix NP : Balloy - Bazoches
2018	1	2	1	NC : Marolles NP : Balloy
2019	-	2	3	NP : Gouaix
2020	2	1	1	NC : Gouaix et Gravon NP : Balloy Contact : Bazoches
2021	-	1	8	NP : Gouaix Contacts : Balloy, Gouaix

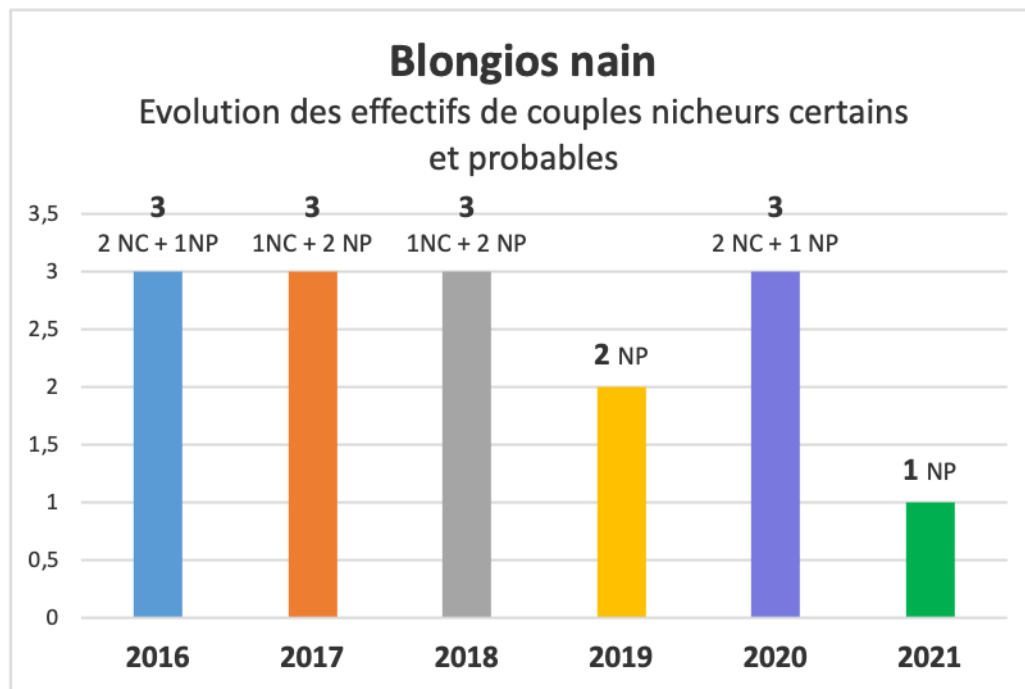


## Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) - Enjeu Fort

Pas de couple nicheur certain cette année, **1 seul couple nicheur probable** sur la commune de Gouaix. En revanche, les observations ponctuelles sont plus nombreuses que les années précédentes, toutes localisées sur Balloy et Gouaix.

Les effectifs nicheurs semblent donc en baisse, cependant une cause est clairement identifiée à Balloy où l'espèce nichait régulièrement lors des années précédentes : il s'agit de dérangements avérés sur le site de Champmorin. Des pêcheurs « sauvages » ont fait évoluer leur embarcation le long des roseaux et un pique-nique indésirable a eu lieu au pied de l'observatoire. La reproduction des blongios a donc manifestement échoué pour ces raisons.

La multiplication des sites de nidification continue néanmoins à ouvrir des perspectives. Notre recherche d'autres zones humides favorables en matière de roselières - même de taille modeste - et de saulaies proches de l'eau, ainsi que de secteurs non prospectés comme les carrières en fin d'exploitation, doit absolument se poursuivre en 2022.



*Compte tenu du temps consacré aux protocoles Oedicnème criard et Pie-grièche écorcheur, nous n'avons pas pu réaliser de prospections supplémentaires dans les secteurs favorables.*




*Il conviendra donc de rester attentifs en 2022, en multipliant les échanges avec les autres observateurs et en nous assurant que la tranquillité de ces sites est respectée par tous.*

*D'autant que la plaine alluviale de la Bassée restait lors des années précédentes un des sites majeurs pour l'espèce avec une vingtaine de couples nicheurs, à savoir environ 15% de la population francilienne (Atlas des Oiseaux nicheurs d'Île-de-France 2009-2014, Corif 2017).*

# Suivi du Blongios nain

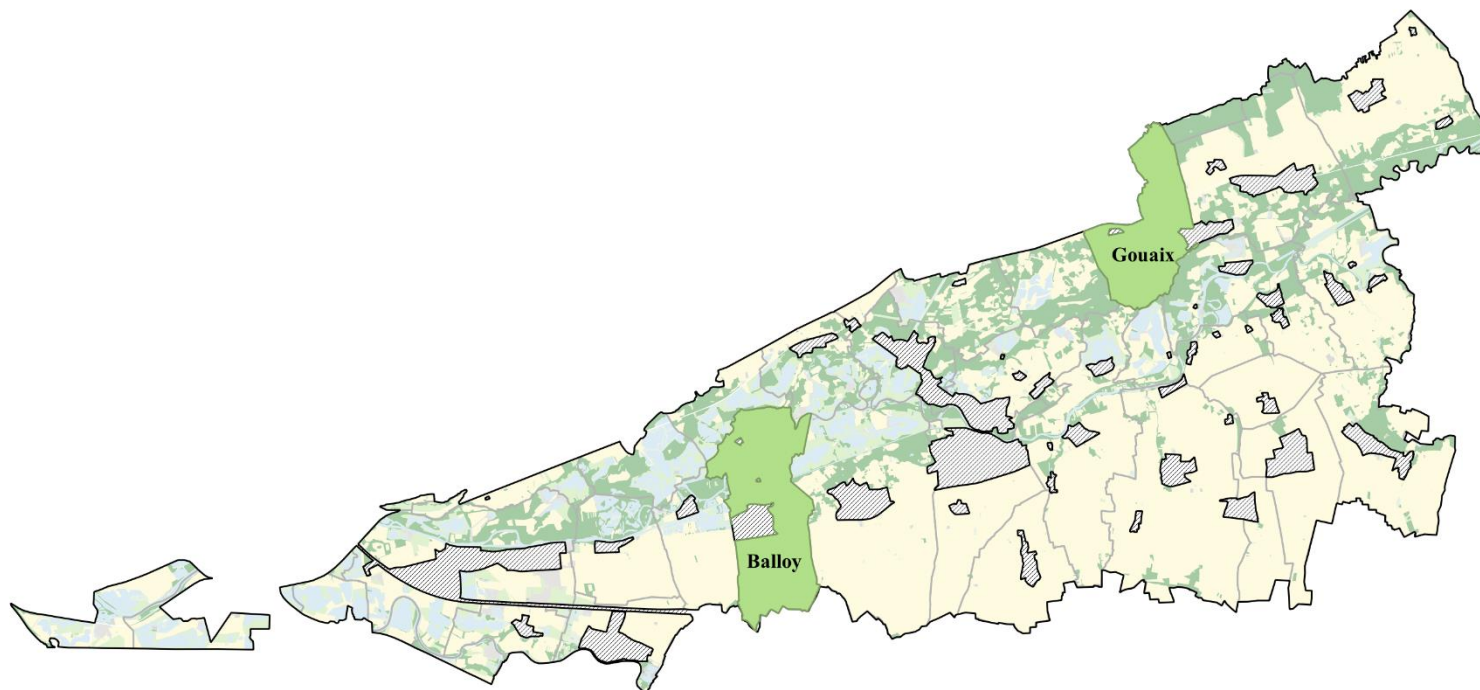
ZPS Bassée et plaines adjacentes - 2021



-  Commune occupée
-  ZPS Bassée et plaines adjacentes
-  Hors ZPS

## Description du territoire

-  Forêts
-  Milieux semi-naturels
-  Espaces agricoles
-  Eau
-  Espaces ouverts artificialisés
-  Carrières, décharges et chantiers
-  Zone urbaine



## 1.2.2 Résultats ZPS

### B / Zones humides (suite)



### Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) – Hivernant, migrateur, nicheur possible

Synthèse des observations effectuées en Bassée entre 2016 et 2021

	Nicheurs possibles	Observations ponctuelles	Statut et saison d'observation	Communes concernées
<b>2016</b>	-	3	Hivernants	Balloy (2) - Bazoches
<b>2017</b>	1	3	Hivernants <i>Septembre à Février</i> Nicheur possible <i>Juillet</i>	Balloy (2) - Bazoches Balloy
<b>2018</b>	1	4	Hivernants <i>Janvier, décembre</i> Migrateur <i>Septembre</i> Nicheur possible <i>Mai</i>	Balloy (2) – Barbey Marolles Barbey
<b>2019</b>	2	-	Nicheur possible <i>Printemps-été</i>	Villiers sur Seine Barbey
<b>2020</b>	-	1	Migrateur ou nicheur possible	Bazoches
<b>2021</b>	<b>1</b>	-	Nicheur possible	Bazoches

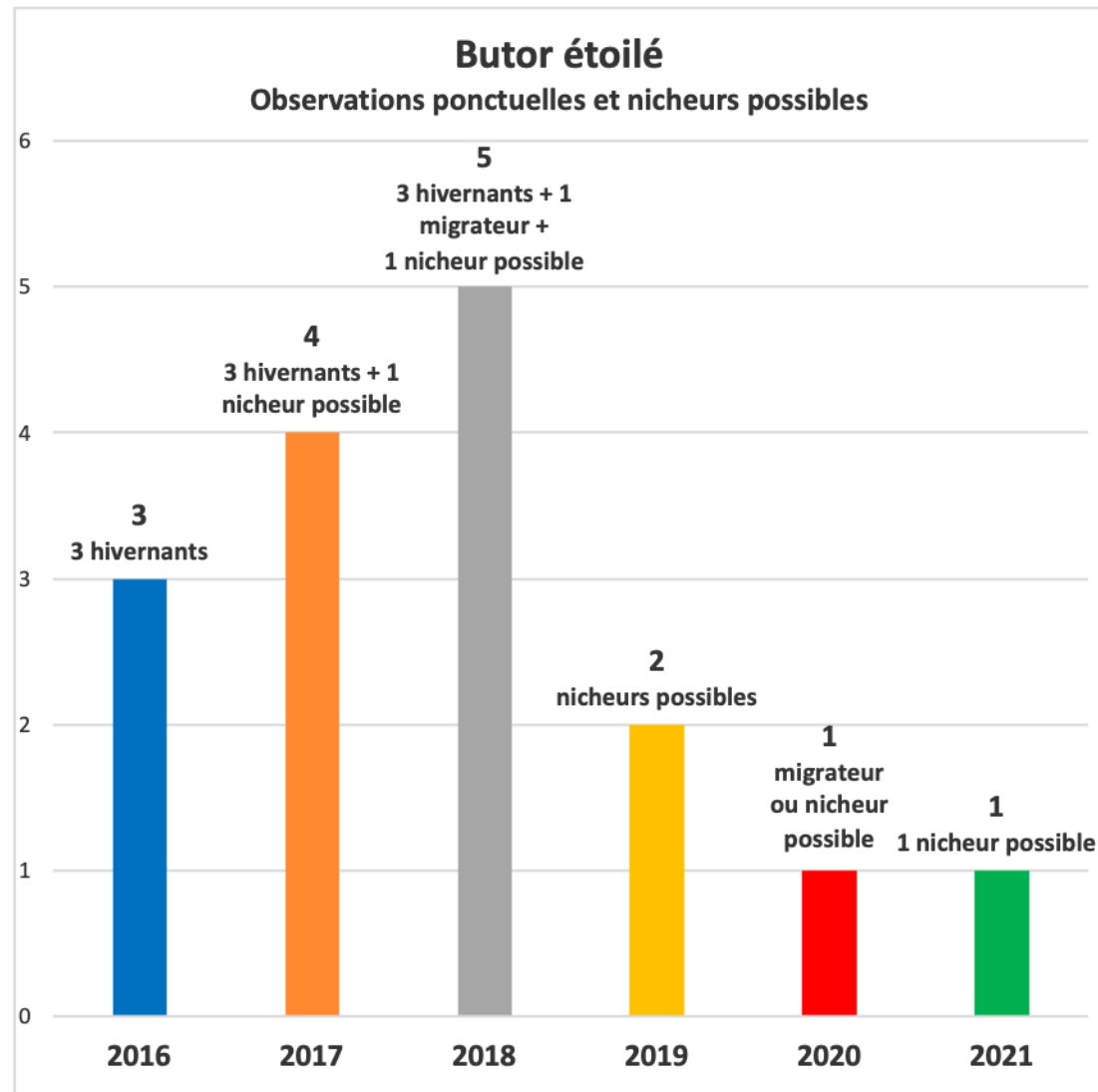
# Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) – Hivernant, migrateur, nicheur possible

**1 Nicheur possible :** Une seule observation constatée en 2021, sur la commune de Bazoches au mois de juin, donc en période de nidification. Difficile néanmoins de dire s'il s'agit d'un individu de passage ou d'un nicheur possible. A priori aucune observation de Butor étoilé hivernant cette année, contrairement aux années précédentes.

Au vu des observations enregistrées depuis 2016, nous pensions que l'espèce avait maintenant acquis en Bassée le triple statut d'**hivernant**, de **migrateur** et de **nicheur possible**. 2020 et 2021 n'auront donc pas confirmé cette hypothèse, et comme pour le Blongios nain, il conviendra d'augmenter le rythme des prospections ainsi que celui des échanges avec nos pairs.



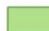


Photo V. Legendre



# Suivi du Butor étoilé

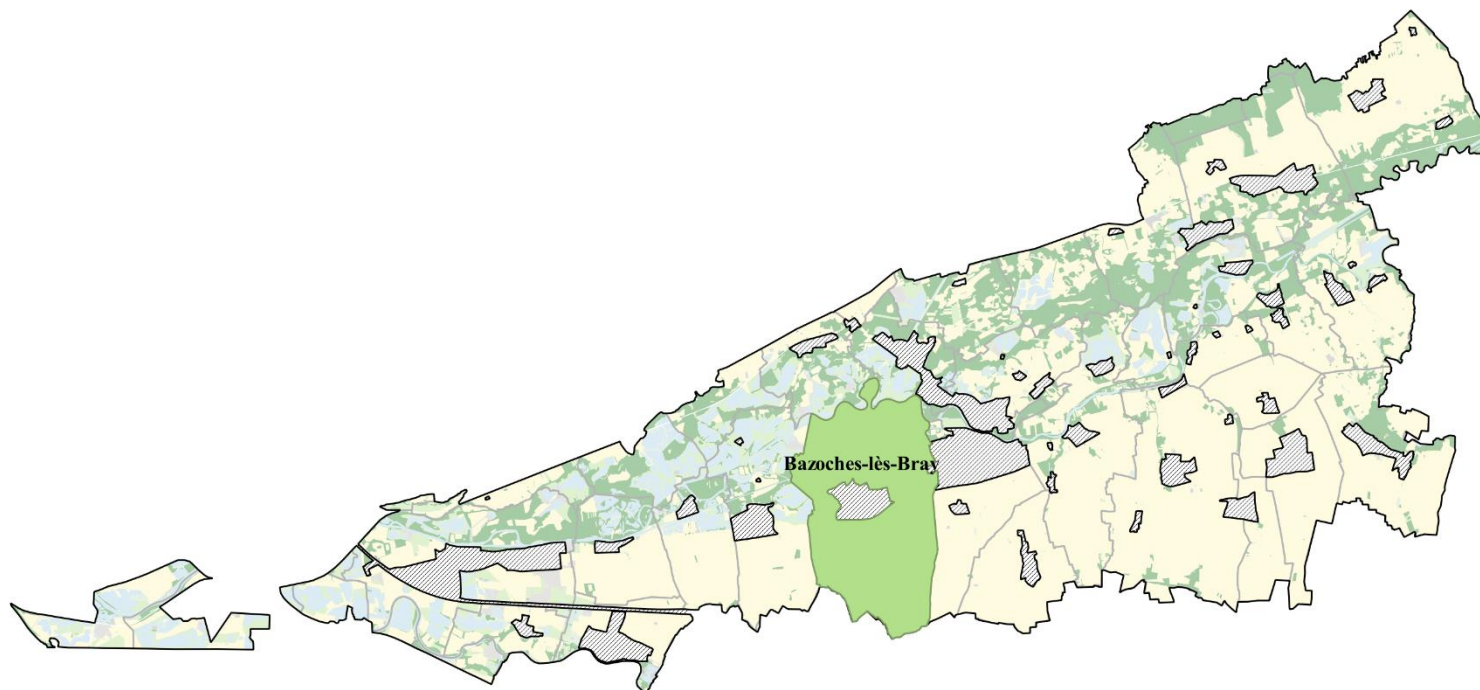
ZPS Bassée et plaines adjacentes - 2021



-  Commune occupée
-  ZPS Bassée et plaines adjacentes
-  Hors ZPS

## Description du territoire

-  Forêts
-  Milieux semi-naturels
-  Espaces agricoles
-  Eau
-  Espaces ouverts artificialisés
-  Carrières, décharges et chantiers
-  Zone urbaine





## 1.2.2 Résultats ZPS

### B / Zones humides (suite)

## Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) - Enjeu Moyen

Synthèse des observations effectuées en Bassée entre 2016 et 2021

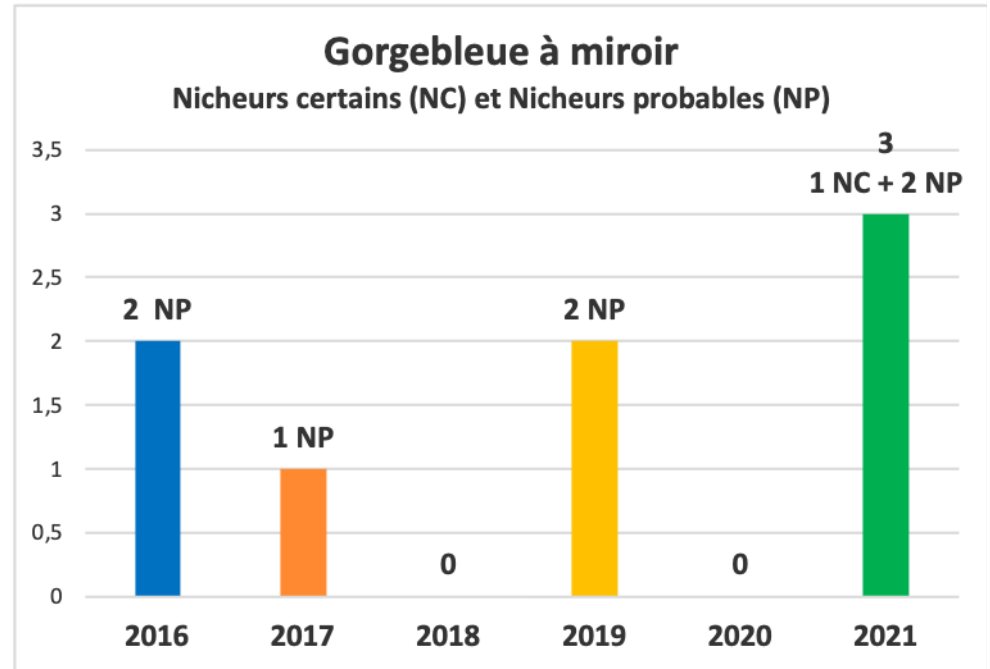
	<b>Nicheurs certains et probables</b> (Nombre de couples)	<b>Mâles chanteurs en période de nidification</b>	<b>Observations ponctuelles</b> (individus)	<b>Communes concernées</b>
<b>2016</b>	2 couples (Nicheurs probables)	2	-	<b>NP (2)</b> : Bazoches-lès-Bray <b>Mâles chanteurs</b> : Vimpelles - Varennes-sur-Seine - Jaulnes - Saint-Sauveur-les-Bray
<b>2017</b>	1 couple (Nicheur probable)	2	-	<b>NP (1)</b> : Bazoches-lès-Bray <b>Mâles chanteurs</b> : Bazoches-lès-Bray (2) Mouy-sur-Seine (1)
<b>2018</b>	-	-	2	<b>Observations ponctuelles</b> : Balloy - Noyen-sur-Seine
<b>2019</b>	2 couples (Nicheurs probables)	2	-	<b>NP (2)</b> : Mousseaux-les-Bray – Saint-Sauveur-les-Bray
<b>2020</b>	-	-	-	-
<b>2021</b>	<b>3 couples</b> (1 Nicheur certain et 2 Nicheurs probables)	<b>1</b> (St Sauveur les Bray)	<b>1</b> (Varennes)	<b>NC + NP</b> : Vimpelles Obs.Ponct. : St Sauveur, Varennes

## Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) - Enjeu Moyen

Les observations de Gorgebleues à miroir doivent être réalisées tôt en saison, un mâle chanteur a ainsi été entendu tout début avril 2021 à Saint-Sauveur.

Plus tard dans la saison, au début du mois de juin **3 couples nicheurs** ont été observés par l'association Pie Verte Bio 77 sur la commune de Vimpelles, ce qui constitue le meilleur résultat depuis longtemps ! 2 de ces couples sont considérés comme nicheur probables, le 3<sup>ème</sup> est un couple nicheur certain compte tenu du nourrissage des jeunes constaté, un critère indéniable.

Toutes les communes où des mâles chanteurs ont été entendus depuis 2016 devront être prospectées en priorité durant le printemps 2022 à partir du mois de mars, particulièrement sur les communes où l'espèce a été observée au cours de ces 3 dernières années : Vimpelles, Varennes, Jaulnes, Saint-Sauveur, Mouy, Balloy, Bazoches, Noyen et Mousseaux.

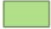




*L'apparition de la Gorgebleue à miroir en Île-de-France est récente et était estimée en novembre 2014 à environ 20 couples nicheurs. De nombreux milieux en Bassée à priori favorables pourraient encore être colonisés.*

# Suivi de la Gorgebleue à miroir

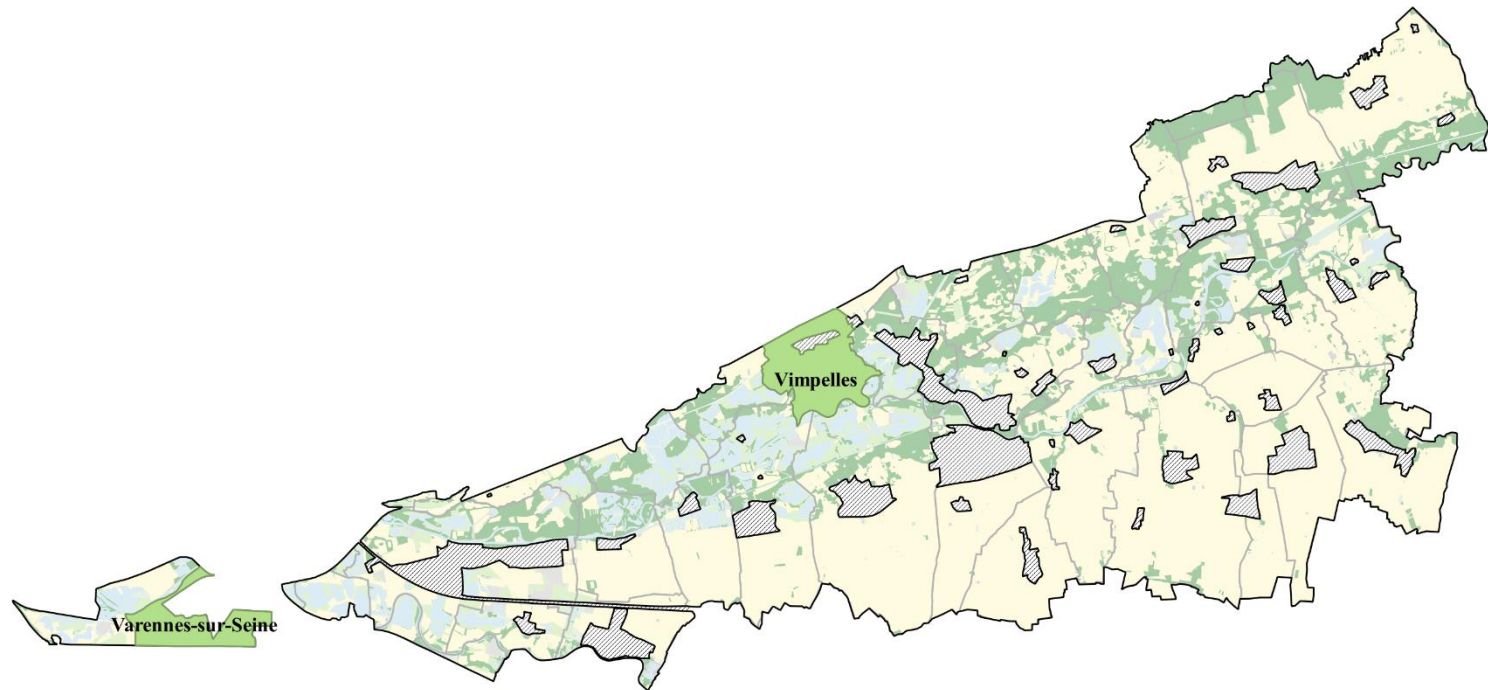
ZPS Bassée et plaines adjacentes - 2021



-  Commune occupée
-  ZPS Bassée et plaines adjacentes
-  Hors ZPS

## Description du territoire

-  Forêts
-  Milieux semi-naturels
-  Espaces agricoles
-  Eau
-  Espaces ouverts artificialisés
-  Carrières, décharges et chantiers
-  Zone urbaine





## 1.2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles ZPS

### Les 3 espèces de busards – Enjeu Fort

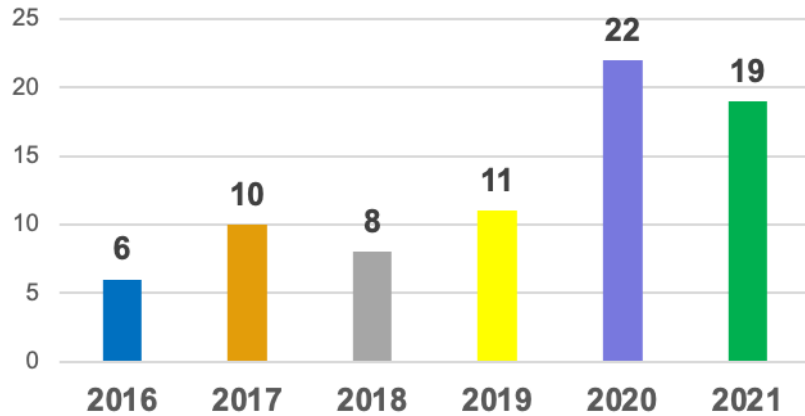
**Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*), **Busard cendré** (*Circus pygargus*) et **Busard des roseaux** (*Circus aeruginosus*)

#### Synthèse des observations entre 2014 et 2020

	Busard Saint-Martin		Busard cendré		Busard des Roseaux	
	Nicheurs (certains + probables)	Obs. ponctuelles (individus)	Nicheurs (certains + probables)	Obs. ponctuelles (individus)	Nicheurs (certains + probables)	Obs. ponctuelles (individus)
<b>2014</b>	20	56	9	10	-	10
<b>2015</b>	11	57	-	3	-	7
<b>2016</b>	6	13	3	8	1	15
<b>2017</b>	10 (6 NC + 4 NP)	49	1 (NP)	10	Tous les couples ont échoué en Bassée	30
<b>2018</b>	8 (7 NC + 1 NP)	21	1 (NC)	3	-	27
<b>2019</b>	11 (9 NC + 2 NP)	37	-	-	2 (NC)	29
<b>2020</b>	22 (19 NC + 3 NP)	33	1 (NC)	5	1 (NC)	16
<b>2021</b>	<b>19 (NC)</b>	<b>42</b>	<b>3 (NC)</b>	<b>11</b>	-	<b>54</b>
<b>Communes concernées en 2021</b>	Baby, Balloy, Bazoches, Fontaine Fourches, Gouaix, Gravon, Grisy, Hermé, Jaulnes, La Tombe, Marolles, Melz, Montigny, Mousseaux, Mouy, Noyen, Villenauxe, Villiers, Villuis		Baby, Bazoches, Jaulnes, Marolles, Misy, Villenauxe		Baby, Balloy, Barbey, Bazoches, Gouaix, Gravon, Grisy, Hermé, Jaulnes, Les Ormes, Marolles, Montigny, Noyen, Varennes, Villenauxe, Villiers, Villuis	

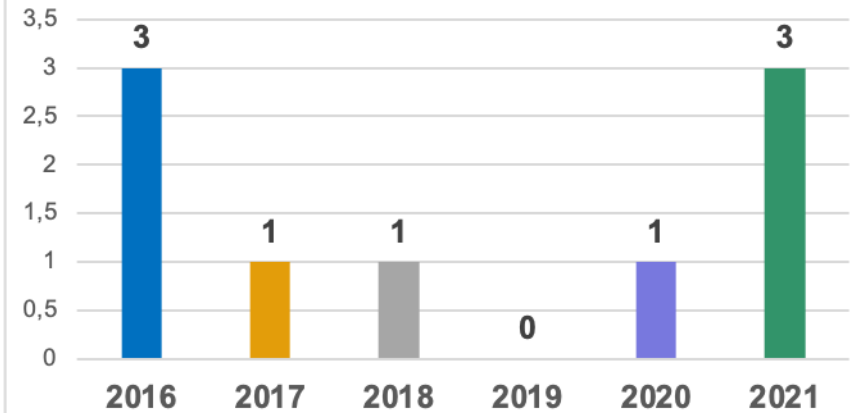
## Busard Saint-Martin

Evolution du nombre de couples nicheurs certains et probables



## Busard cendré

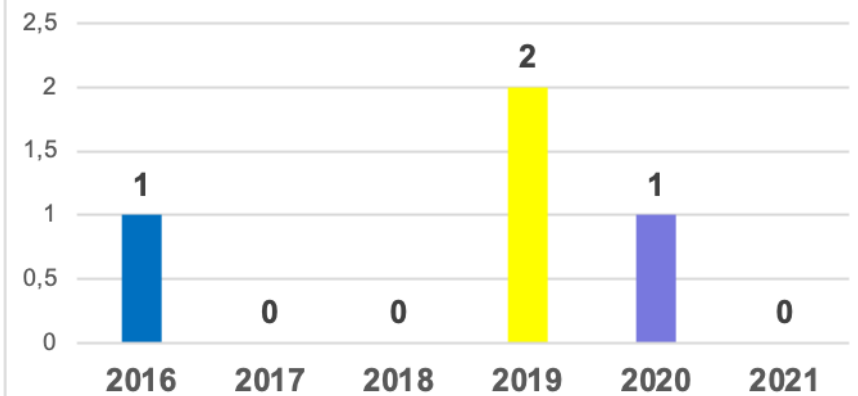
Evolution du nombre de couples nicheurs certains et nicheurs probables



*Busard Saint-Martin juvénile*  
Photo Joël SAVRY/ Pie Verte Bio 77

## Busard des roseaux

Evolution du nombre de couples nicheurs certains et probables



# Busards Saint-Martin, cendré et des roseaux

## Enjeu Fort - Analyse

**19 couples nicheurs de Busards Saint-Martin en 2021** au lieu de 22 couples en 2020, donc une certaine stabilité. En revanche, **35 jeunes à l'envol au total** au lieu de 18 en 2020, quasiment le double, est indéniablement un bon résultat.

Et si l'on ne tient compte que des 10 nichées avec jeunes à l'envol (9 nichées ont échoué), la production de 35 jeunes représente une moyenne de 3,5 par couple, un succès de reproduction notoire.

**3 couples de Busards cendrés ont niché en 2021**, soit trois fois plus que l'année dernière et autant qu'en 2016 (lors des années intermédiaires on comptait un couple nicheur ou aucun). 1 jeune à l'envol seulement début juillet, les deux autres nichées ont échoué. Rappelons qu'à l'instar du Busard des roseaux, le Busard cendré est « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge des oiseaux d'Ile-de-France.

**Aucun couple de Busard des roseaux nicheur n'a été recensé en 2021**, malgré l'observation de deux juvéniles. Cependant les observations ponctuelles ont fortement augmenté : 54 alors que le maximum depuis 2014 avait été de 30 (2017). La situation en Bassée reste préoccupante pour cette espèce, car il y a moins de 10 ans, on y trouvait encore 2 ou 3 couples nicheurs. Aujourd'hui le nombre de couples nicheurs dans toute la Seine-et-Marne oscille entre 2 et 4 couples par an ces dernières années, ce qui reste très modeste.



Photo Michel Collin  
Pie Verte Bio 77



Photo Michel Collin  
Pie Verte Bio 77

*A l'instar des années précédentes, nos observations des 3 espèces de busards ont été effectuées dans le cadre des prospections liées à l'Oedicnème criard, car elles ne faisaient pas partie des espèces que nous avons choisi de suivre spécialement en 2021. Elles ont une fois encore été très largement renforcées par les informations recueillies auprès de Pie Verte Bio 77 en matière de couples nicheurs certains et de jeunes à l'envol.*

# Synthèse de la campagne de recensements des busards nicheurs en Bassée par PIE VERTE BIO 77 en 2021

Espèce	Commune	Nbre de jeunes à l'envol	Remarques
<b>Busard Saint-Martin (19 nichées)</b>	Noyen	4	Survol drone
	Villuis	0	Nichée échouée
	Villuis	3	Pose jalon
	Jaulnes	4	Survol drone
	Gravon	2	Survol drone
	Bazoches	0	-
	Jaulnes	4	Survol drone
	Villenauxe	0	Nichée échouée
	Villenauxe	0	Nichée échouée (traces passage humain)
	Villenauxe	0	Survol drone et nid vide
	Villenauxe	1	1 petit + 1 cadavre
	Jaulnes	0	Nichée échouée
	Bazoches	5	Pose de cages
	Villenauxe	0	Nichée échouée, survol drone
	Villenauxe	4	Survol drone
	Hermé	0	Nichée échouée
	Jaulnes	5	Survol drone
	Villenauxe	3	Survol drone
	Balloy	0	-
	<b>Busard cendré (3 nichées)</b>	Baby	0
Villenauxe		1	Juvénile volant le 07/07
Villenauxe		0	Nichée échouée
<b>TOTAL : 35 jeunes Busards Saint-Martin à l'envol en 2021</b> (14 à l'envol en 2019 et 18 en 2020)			
<b>Aucun jeune de Busard cendré à l'envol et aucun couple nicheur de Busard des roseaux</b>			

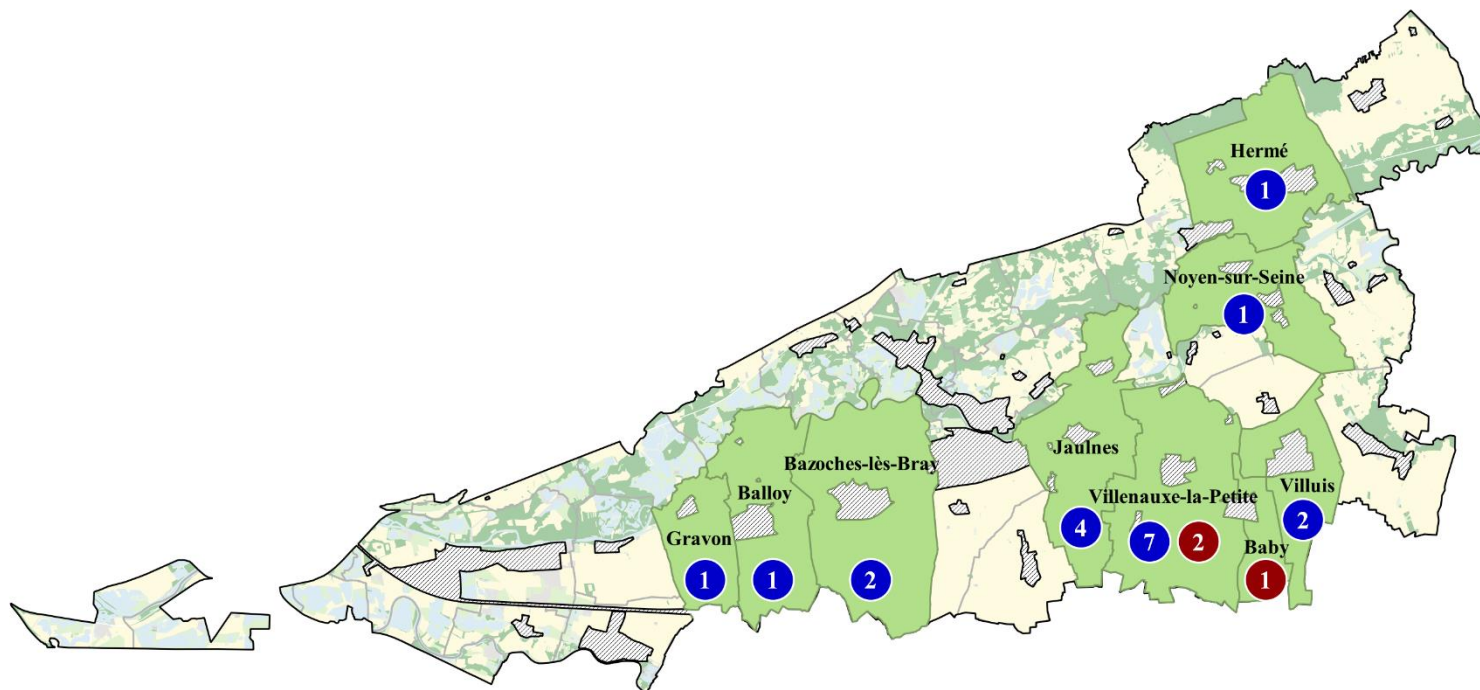
# Localisation des Busards nicheurs

ZPS Bassée et plaines adjacentes - 2021

(Pie Verte Bio 77)



**Couples nicheurs en 2021 :**  
**Busard Saint-Martin : 19 couples**  
**Busard cendré : 3 couples**  
**Busard des roseaux : 0 couple**



## 1.2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles **ZPS**

### Rôle des genêts – **Enjeu fort**

Année	Nombre d'individus contactés	Période	Statut	Communes
2017	1	Avril à août	Mâle chanteur	Bazoches-les-Bray
2018	0	-	-	-
2019	0	-	-	-
2020	0	-	-	-
2021	0	-	-	-



### Rôle des genêts en Bassée auboise

Nombre de mâles chanteurs contactés

Informations Pierre Miguet

Association Nature du Nogentais

2013	17
2014	6
2015	14
2016	4
2017	2
2018	9
2019	12
2020	14
2021	3



Sterne naine

### Sterne naine - **Enjeu fort**

Année	Effectifs
2016	2 couples nicheurs
2017	2 individus à Marolles
2018	0
2019	2 individus en vol à Marolles
2020	1 individu à Noyen-sur-Seine
2021	2 individus à Varennes

## 1.2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles ZPS

Autres espèces prioritaires nicheuses à enjeu moyen								
<i>Espèces ZPS</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>Statut</i>	<i>Communes en 2021</i>
<b>Cigogne blanche</b>	16	16	21	12	43	<b>317</b>	Nicheur possible et migrateur	Balloy-Courcelles-Gouaix-Grisy-Jaulnes-Marolles-Melz- Mouy-Noyen-Vimpelles
<b>Aigrette garzette</b>	12	72	378	453	283	<b>586</b>	Nicheur certain et migrateur	Toutes communes
<b>Bihoreau gris</b>	16	18	43	44	57	<b>112</b>	Nicheur certain et migrateur	Marolles-Jaulnes-Varennes-Gouaix-Balloy-Bazoches-Noyen-Egligny-Cannes Ecluse-Vimpelles
<b>Mouette mélanocéphale</b>	120	250	300	330	300	<b>470</b>	Nicheur certain	Marolles-Balloy-Jaulnes-Bazoches Everly-Grisy-Courcelles-Jaulnes-Noyen-Melz-Egligny-Cannes Ecluse-Varennes-Villenauxe-Vimpelles-St Sauveur-Gouaix-Les Ormes
<b>Sterne pierregarin</b>	74	58	65	107	87	<b>125</b>	Nicheur certain	Balloy-Jaulnes-Gouaix-Mouy-Noyen-Villiers-Marolles-Varennes-Bazoches-Cannes Ecluse-Vimpelles
<b>Milan noir</b>	13	43	36	40	15	<b>51</b>	Nicheur certain	Marolles-Jaulnes-Melz-Noyen-Villiers Les Ormes-La Grande Paroisse- Bazoches-Villenauxe-Varennes-Gouaix-Melz-Cannes Ecluse
<b>Faucon pèlerin</b>	4	-	1	-	2	<b>1</b>	Hivernant	Jaulnes



Héron bihoreau



Aigrette garzette

## 1.2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles ZPS

### Autres espèces prioritaires nicheuses à enjeu faible

<i>Espèces ZPS 1112002</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	<i>Statut</i>	<i>Communes en 2021</i>
<b>Martin- pêcheur</b>	24	46	27	23	49	<b>59</b>	<b>Nicheur certain</b>	Jaulnes-Egligny-Marolles Gouaix-Balloy-Noyen Cannes Ecluse-Mouy Villiers-Marolles-Hermé Bazoches-Les Ormes- La Brosse Monceaux
<b>Pic mar</b>	4	12	7	9	7	<b>45</b>	<b>Nicheur certain</b>	Gouaix-Noyen-Everly Jaulnes-Hermé-Balloy Egligny-Melz-Marolles St Sauveur-La Tombe
<b>Pic noir</b>	8	27	16	17	16	<b>42</b>	<b>Nicheur certain</b>	Egligny-Jaulnes- Everly- Mouy-Villiers-Melz- La Tombe-Gouaix-Grisy Bazoches-Noyen-Marolles-
<b>Échasse blanche</b>	2	16	10	2	3	<b>17</b>	<b>Nicheur certain et migrateur</b>	Jaulnes-Marolles Varennes-Noyen
<b>Bondrée apivore</b>	10	13	5	9	7	<b>22</b>	<b>Nicheur certain et migrateur</b>	Bazoches-Egligny-Gouaix Jaulnes-Grisy-Marolles Vimpelles-Montigny





## 1.2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles ZPS

<i>Espèces ZPS 1112002</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	<i>Statut</i>	<i>Communes en 2021</i>
<b>Grande Aigrette</b>	152	130	174	273	214	<b>185</b>	<b>Migrateur Hivernant</b>	Toutes communes
<b>Crabier chevelu</b>	-	1	-	-	1	-	<b>Occasionnel</b>	-
<b>Héron pourpré</b>	8	3	3	3	0	<b>1</b>	<b>Migrateur</b>	Marolles
<b>Cigogne noire</b>	7	2	5	4+1 NC	1	<b>6</b>	<b>Migrateur et Nicheur certain</b>	Bazoches-Cannes Ecluse
<b>Pluvier doré</b>	500	82	450	120	3000	<b>647</b>	<b>Migrateur</b>	Saint-Germain Laval-Marolles-Varennes-
<b>Guifette noire</b>	21	18	3	31	29	<b>24</b>	<b>Migrateur</b>	Jaulnes-Villiers-Marolles-Varennes-Bazoches
<b>Grue cendrée</b>	+ de 2000	2000	704	244	65	<b>1867</b>	<b>Migrateur</b>	Gouaix-Everly-Melz-Saint Germain Laval-Villenauxe Gouaix-Mouy-Noyen
<b>Balbuzard pêcheur</b>	7	14	20	25	6	<b>11</b>	<b>Migrateur</b>	Bazoches-Jaulnes-La Tombe-Grisy-Marolles-Cannes Ecluse-
<b>Milan royal</b>	6	4	1	10	14	<b>15</b>	<b>Migrateur</b>	Melz-Villenauxe-Balloy-Jaulnes-Noyen
<b>Hibou des marais</b>	8	25	20	8	3	<b>2</b>	<b>Hivernant et Nicheur possible</b>	Jaulnes
<b>Harle piette</b>	28	38	3	8	0	<b>2</b>	<b>Hivernant</b>	Varennes-Marolles-Grisy-Noyen-Barbey
<b>Avocette élégante</b>						<b>3</b>	<b>Migrateur</b>	Varennes
<b>Chevalier sylvain</b>						<b>10</b>	<b>Migrateur</b>	Marolles-Varennes-Jaulnes
<b>Faucon émerillon</b>						<b>3</b>	<b>Migrateur</b>	Grisy-Bazoches-Gravon
<b>Plongeon imbrin</b>						<b>1</b>	<b>Hivernant</b>	Noyen
<b>Fuligule nyroca</b>						-	<b>Hivernant</b>	-



*Cigogne noire*  
Photo Joël SAVRY  
Pie Verte Bio 77



*Pluvier doré*  
Photo S Mahuzier

## 1.2.5 Synthèse espèces à enjeu / résultats ZPS

### Synthèse des espèces nicheuses à enjeu observées en 2021

#### Espèces nicheuses à enjeu fort : 6 espèces sur 7

*Busards Saint-Martin, cendré et des roseaux, **Œdicnème criard, Blongios nain, Sterne naine.***

*Non observé : Râle des genêts.*

#### Espèces nicheuses à enjeu moyen : 8 espèces sur 8

*Gorgebleue à miroir, **Pie-grièche écorcheur,** Milan noir, Mouette mélanocéphale, Bihoreau gris, Sterne pierregarin, Aigrette garzette, Cigogne blanche.*

#### Espèces nicheuses à enjeu faible: 5 espèces sur 5

*Bondrée apivore, Pic mar, Pic noir, Martin-pêcheur, Echasse blanche.*

**Soit 19 espèces sur 20**

### Espèces hivernantes observées en 2021, et présentes en période de nidification

*Hibou des marais, Butor étoilé, 2 espèces confirmées à rajouter dans la liste des espèces à enjeu dans le DOCOB.*

*-**Butor étoilé** = enjeu fort / pas de nidification en IdF, présence en période de nidification.*

*-**Hibou des marais** = enjeu fort / plus de nidification en IdF depuis 2013, présence régulière en période de nidification.*



### Espèces d'intérêt communautaire

En 2021, **35 espèces** ont été observées sur les **38 espèces d'intérêt communautaire** du DOCOB relatif à la ZPS « Bassée et plaines adjacentes », contre 34 en 2020.

Seuls le *Râle des genêts*, le *Crabier chevelu* et le *Fuligule nyroca* n'ont pas été observés.

Nous proposons de rajouter au FSD du site les espèces suivantes : *Rousserolle turdoïde, Rousserolle effarvate* et *Chouette chevêche*.

*En rouge : espèces prioritaires suivies*

## 3 Information, Communication, Sensibilisation

### *3.1 Information, communication et sensibilisation informelles*

Il s'agit ici de la méthode éprouvée depuis plusieurs années que nous continuons d'utiliser, étant la plus efficace pour ces trois actions.

Les trois principaux vecteurs sont:

- Les **échanges avec les pétitionnaires** lorsqu'ils nous demandent un avis ou conseil sur l'EIN de leur projet, quel qu'il soit;
- Les **rencontres et discussions** avec les représentants des institutions et acteurs locaux lors des réunions liées aux projets d'aménagements sur le territoire du site;
- Les **entretiens et échanges sur le terrain** avec les propriétaires (autres qu'agricoles) et les exploitants agricoles, réalisés lors des suivis scientifiques des espèces du site, ou lors des prospections. Ces moments privilégiés, en tête-à-tête ou avec 2 à 3 personnes, permettent de répondre aux questions et demandes au cas par cas, et de faire passer des informations adaptées aux réalités de terrain de chacun.

### *3.2 Atlas des 38 espèces d'intérêt communautaire*

**Rappel** : cet **Atlas a plusieurs objectifs** :

- Une **information annuelle** permettant de construire et d'entretenir un lien d'actualité du site Natura 2000 avec les **acteurs et habitants du territoire** ;
    - La **mise à jour des données de suivis** scientifiques et l'amélioration des connaissances ;
  - L'**actualisation permanente des données** qui seront compilées et analysées conjointement aux précédentes, puis intégrées à l'atlas, offrant ainsi une évaluation de l'état de conservation des espèces en temps réel ;
    - La **cartographie des protocoles de suivis** des espèces qui seront ajoutés à l'atlas courant ;
  - La **cartographie des chartes** Natura 2000 signées, et des **contrats Natura** 2000 réalisés ou en projet, permettant de rechercher une corrélation entre ces territoires contractualisés et leur utilisation par les espèces d'intérêt communautaire ;
  - La **cartographie des MAEc** afin de vérifier plus précisément à la parcelle les corrélations entre les couverts mis en place et la nidification des espèces visées.
    - L'atlas met en lumière l'**évolution des populations des espèces nicheuses classées prioritaires** sur le site. En effet, il indique les nouvelles, anciennes et zones habituelles de nidification de ces espèces.
- Concernant les autres espèces d'intérêt communautaire, espèces recensées lors du suivi des espèces prioritaires, le statut de l'espèce au moment de l'observation ainsi que sa présence sur une commune est cartographié.

# 3 Information, Communication, Sensibilisation

## 3.2 Atlas / présentations par espèce prioritaire

Chacune des espèces prioritaires est déclinée en 3 présentations successives :

**1ère page** : fiche d'identité de l'espèce, état des populations et tendance d'évolution des effectifs sur la ZPS, caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site, menaces et mesures de gestion conservatoire.

### BUSARD DES ROSEAUX

*Circus aeruginosus*

#### Description de l'espèce

##### STATUT ET PROTECTION

Directive Oiseaux  
**Annexe I**

Convention CITES  
**Annexe A**

Protection nationale  
**L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement**

Convention de Berne  
**Annexe II**

Convention de Bonn  
**Annexe II**

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016)  
**Quasi menacée**

Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (2018)  
**En danger critique**

##### APPARENCE

**Mâle** : Dos et couverture alaire marron brun (reste gris cendré) • Dessous strié marron roux et beige • Queue gris cendré • Dessous des ailes marron, blanc et bout noir • Tête brun/roux strié de beige

**Femelle** : Brun sauf calotte • Gorge et épaules beige chamois • Ailes sombres dessus et dessous sauf épaules

125 - 135 cm



Mâle



Femelle



Femelle

##### ÉCOLOGIE & BIOLOGIE

###### HABITAT

**Général** : Zone de plaine • Zones marécageuses et humides • Bords de plans d'eau peu profonds • Roselières • Prairies • Champs cultivés • Tourbières

**Nidification** : Roselières

###### RÉGIME ALIMENTAIRE

- Reptiles
- Amphibiens
- Micromammifères
- Petits oiseaux

###### REPRODUCTION ET ACTIVITÉS

Le nid est construit dans les roselières et est constitué d'un empilement d'herbes, roseaux et rameaux.

Jusqu'à 8 œufs (mi-mars et fin juin). Les jeunes volent après 45 à 50 jours et deviennent indépendants après 80 à 90 jours.

###### MIGRATION

**Prénuptiale** : vers l'Europe (Mars)

**Postnuptiale** : vers l'Espagne et l'Afrique (Septembre)

# 3 Information, Communication, Sensibilisation

## Atlas

2<sup>ème</sup> page : carte de localisation de toutes les communes de la ZPS où l'espèce a été observée avec un histogramme des couples nicheurs par commune.

Nicheur certain | Période de nidification : Mars à Août

Code Natura 2000 : A 081

Classe : Oiseaux

Ordre : Falconiformes

Famille : Accipitridés

Fiche 2

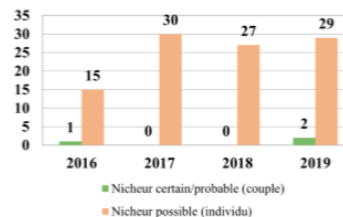
### Dynamique de l'espèce en Bassée

#### ÉTAT DES POPULATIONS ET TENDANCES D'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SUR LA ZPS

Deux couples nicheurs certains en 2019, sur les communes de Villiers-sur-Seine et Villuis. Aucun jeune à l'envol à priori. Pas de trace de nidification en 2018, malgré la petite trentaine d'observation d'individus. En 2017 la nidification avait été tentée en Bassée, mais tous les couples avaient échoué, et en 2016, un seul couple s'était reproduit sur le site.

La situation en Bassée est préoccupante, car il y a moins de 10 ans, on y trouvait encore 2 ou 3 couples nicheurs.

Le nombre de couples nicheurs dans toute la Seine-et-Marne oscille entre 2 et 4 couples par an ces dernières années, ce qui est très modeste, l'espèce reste très vulnérable.



#### CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPÈCE SUR LE SITE

À l'origine, l'espèce avait une nette préférence pour les abords des milieux humides et ouverts non agricoles, mais ces dernières décennies, avait adopté en Île-de-France les milieux cultivés. On constate aujourd'hui en Bassée que le Busard des roseaux niche moins qu'avant dans les champs de céréales, ce milieu de substitution qu'il avait adopté.

Sites de la Bassée accueillants ou ayant accueilli l'espèce (2016 - 2019) :

Nidification certaine : Jaulnes, Villiers-sur-Seine

#### MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE

- Entretenir les roseaux
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Pratiquer la fauche tardive et centrifuge
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage/du pâturage extensif

- Recréer et entretenir des haies, bosquets, vergers, arbres isolés ou en alignement...
- Favoriser l'aménagement de hauts fonds pour la création de roseaux
- Favoriser l'aménagement de zones prairiales
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Diminuer l'utilisation d'intrants et proscrire l'utilisation de poison contre les mammifères (micro et ragondins)
- Adapter les périodes d'interventions
- Réaliser une localisation des nids

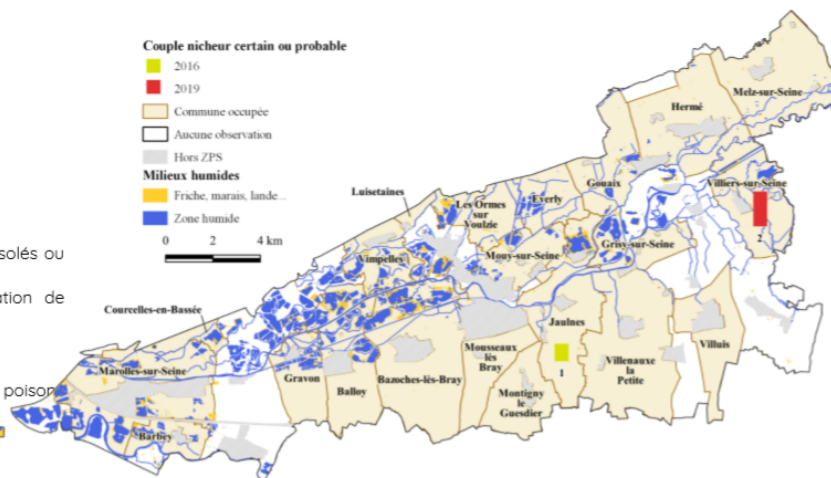


#### Couple nicheur certain ou probable

- 2016
- 2019
- Commune occupée
- Aucune observation
- Hors ZPS

- Milieux humides
- Friche, marais, lande...
- Zone humide

0 2 4 km



#### MENACES

- Dérangements humains induisant un fort taux de prédation des œufs, pendant l'incubation
- Régression des roseaux
- Destruction volontaire ou involontaire des nids dans les champs
- Diminution de la ressource alimentaire
- Empoisonnement par pollution (plomb, PCB, bromadiolone contre le ragondin, pesticides divers).

### 3 Information, Communication, Sensibilisation

#### 3.2 Atlas

*3<sup>ème</sup> page : tableau général de synthèse des données indiquant par année : la commune où l'observation a été effectuée, l'effectif (individus), le détail des effectifs (mâle, femelle, indéterminé), le nombre de couples, le statut de reproduction (nicheur certain, probable, possible) et l'utilisation du site (nicheur, migrateur, hivernant).*

#### Résultats des observations

Année	Code postal	Commune	Effectif	Détail			Nombre de couples	Statut*
				Mâle	Femelle	Indéterminé		
2016	77480	Jaulnes	2	1	1		1	Nicheur probable
2016	77118	Balloy	2	1		1		Nicheur possible
2016	77118	Bazoches-lès-Bray	5		3	2		Nicheur possible
2016	77480	Jaulnes	2		1	1		Nicheur possible
2016	77130	Marolles-sur-Seine	1		1			Nicheur possible
2016	77480	Montigny-le-Guesdier	3		3			Nicheur possible
2017	77118	Bazoches-lès-Bray	5	1	2	2		Nicheur possible
2017	77126	Courcelles-en-Bassée	1			1		Nicheur possible
2017	77114	Gouaix	3	1	2			Nicheur possible
2017	77480	Grisy-sur-Seine	1		1			Nicheur possible
2017	77114	Hermé	1	1				Nicheur possible
2017	77480	Jaulnes	11	1	4	6		Nicheur possible
2017	77134	Les Ormes-sur-Voulzie	4	1	3			Nicheur possible
2017	77480	Montigny-le-Guesdier	3	1		2		Nicheur possible
2017	77130	Varennes-sur-Seine	1		1			Nicheur possible
2018	77118	Bazoches-lès-Bray	3	1	1	1		Nicheur possible
2018	77118	Gravon	3	2	1			Nicheur possible
2018	77480	Jaulnes	10	2	3	5		Nicheur possible
2018	77520	Luisetaines	1		1			Nicheur possible
2018	77130	Marolles-sur-Seine	1	1				Nicheur possible
2018	77171	Melz-sur-Seine	1	1				Nicheur possible
2018	77480	Montigny-le-Guesdier	3	1	2			Nicheur possible
2018	77480	Mousseaux-lès-Bray	1	1				Nicheur possible
2018	77480	Villenauxe-la-Petite	2	1	1			Nicheur possible
2018	77114	Villiers-sur-Seine	1					Nicheur possible
2018	77480	Villuis	1		1			Nicheur possible
2019	77114	Villiers-sur-Seine	4	2	2		2	Nicheur certain
2019	77118	Balloy	1	1				Nicheur possible
2019	77130	Barbey	1		1			Nicheur possible
2019	77118	Bazoches-lès-Bray	2	2	1			Nicheur possible
2019	77157	Everly	1			1		Nicheur possible
2019	77114	Gouaix	1			1		Nicheur possible
2019	77480	Jaulnes	2		1	1		Nicheur possible
2019	77130	Marolles-sur-Seine	3		1	2		Nicheur possible
2019	77480	Montigny-le-Guesdier	1			1		Nicheur possible
2019	77480	Mousseaux-lès-Bray	2	1	1			Nicheur possible
2019	77480	Mouy-sur-Seine	1			1		Nicheur possible
2019	77130	Varennes-sur-Seine	2		1	1		Nicheur possible
2019	77520	Vimpelles	1			1		Nicheur possible

\*Définition p.X

# 3 Information, Communication, Sensibilisation

## 3.2 Atlas / présentations par espèce non prioritaire

Chacune des espèces non prioritaires est déclinée en 2 présentations successives :

**1<sup>ère</sup> page** : fiche d'identité de l'espèce, état des populations et tendance d'évolution des effectifs sur la ZPS, caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site, menaces et mesures de gestion conservatoire.

**2<sup>ème</sup> page** : carte de localisation de toutes les communes de la ZPS où l'espèce a été observée, en tant que nicheuse, migratrice ou hivernante.  
Pas de tableau général de synthèse des données.

Migrateur

Code Natura 2000 : A 031  
Classe : Oiseaux  
Ordre : Ciconiiformes  
Famille : Ciconiidae

Fiche 9

### Dynamique de l'espèce en Bassée

#### ÉTAT DES POPULATIONS ET TENDANCES D'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SUR LA ZPS

Souvent notée en Bassée comme nicheur possible car présente tout le printemps, mais à ce jour aucun critère de nidification certaine ou même probable. Cependant l'espèce niche tout près (entre autres au nord de l'Yonne), l'espoir d'une nidification prochaine est donc réel.

Passage prénuptial fin mars à fin mai, postnuptial début août à mi-septembre.

Migration diurne pour profiter des ascendances thermiques. Passages recensés entre 2016 et 2019 : 16, 20, 21 et 12, probablement sous-estimés. Pour exemple, une dizaine d'individus a fait escale pendant quelques heures à Buthiers (sud-ouest 77, hors ZPS) le 23 septembre 2019.



#### MENACES

- Modification des pratiques agricoles se traduisant par la disparition de zones humides favorables
- Utilisation de pesticides
- Abandon des pratiques pastorales (disparition des prairies humides, sites d'alimentation importants)
- Electrocutation des oiseaux (jeunes en particulier) sur les lignes électriques
- Dérangement en période de nidification

#### CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPÈCE SUR LE SITE

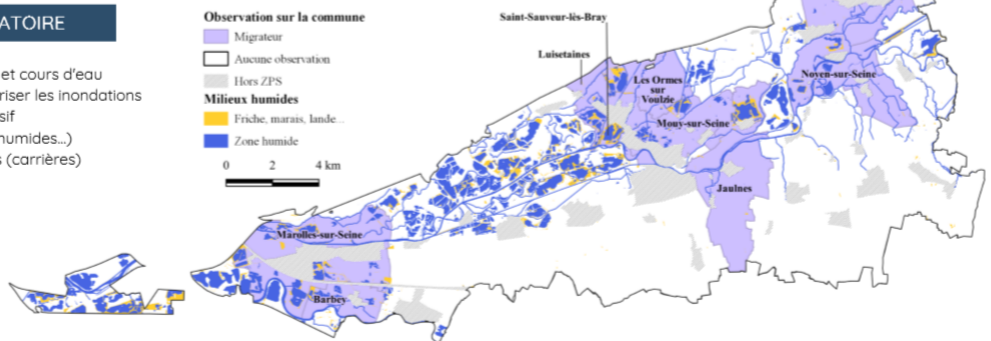
En escale de migration, préférence pour prairies humides - de fauche ou pâturées -, marais ouverts et bords d'étangs. Mais cultures, champs cultivés, aérodromes, toits des bâtiments ou même sommet des grands arbres sont également fréquentés.

**Sites de la Bassée accueillants ou ayant accueilli l'espèce (2016 - 2019) :**

*Migration : Barbey, Hermé, Jaulnes, Les Ormes-sur-Voulzie, Luisetaines, Marolles-sur-Seine, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray*

#### MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE

- Restaurer et entretenir les chenaux, annexes et cours d'eau
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Réinstaurer et promouvoir le pâturage extensif
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Favoriser l'aménagement de zones prairiales (carrières)
- Aménager des plateformes artificielles.



# 3 Information, Communication, Sensibilisation

## 3.2 Diffusion de l'Atlas

Créé en 2020 et présenté en 2021 dans le bilan d'activité de l'année 2020, il sera diffusé dès janvier 2022, par voie dématérialisée afin de toucher tous les acteurs, enseignants, élus, associations, entreprises (dont bureaux d'étude), propriétaires,...

**Une attention particulière sera portée aux établissements scolaires des 39 communes**, plus Provins pour les lycées et collèges, avec envoi de l'Atlas sous forme dématérialisée:

-**1er degré** = toutes les écoles primaires publiques et privées;

-**2nd degré** = tous les collèges et lycées publics et privés (Montereau, Sourdun, Varennes-sur-Seine et Provins).

Il sera également transmis :

-au **pôle pédagogique de l'Inspection Académique (IA)** à Melun, en précisant que l'on procède à l'envoi dans les établissements scolaires des 39 communes + Provins.

-aux **Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN)** des 3 circonscriptions concernées : Provins, Montereau, Seine-Et-Loing.

L'utilisation possible de l'Atlas sera précisée à l'attention des enseignants de tous ces établissements :

-**Support pour des séquences pédagogiques** liées à la découverte et à la connaissance de la faune sauvage et de la nature proche de leurs établissements scolaires.

-**Outil pédagogique adaptable aux programmes d'enseignement et apprentissages**, permettant d'aborder les cinq domaines d'apprentissage, en particulier le domaine "explorer le monde".

-**Découverte de la nature en Bassée grâce à une approche attractive de l'avifaune locale** pour les élèves.

### Rappels :

-Ce document est mis à jour chaque année, par espèce, par milieu naturel et par commune.

-Chaque mise à jour annuelle fera l'objet d'un nouvel envoi afin de garantir à tous l'accès aux données actualisées.

-Il est disponible en téléchargement sur le site [natura2000seine-et-marne](http://natura2000seine-et-marne.fr).



## 4 Veille à la cohérence des politiques publiques

### Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN)

➤ **Projet d'extension de carrière Synéos-Gouaix** / janvier 2021, demande d'avis de la DRIEE :

Trois espèces prioritaires concernées : au moins deux couples nicheurs de *Pie-grièche écorcheur* observés chaque année, dont un en limite nord et un en limite sud-ouest du site objet de l'EIN, un couple de *Busard Saint-Martin* nicheur en 2019 et en 2020 en lisière nord de ce même site (potentiellement cette dernière espèce peut nicher sur les parcelles en blé ou en orge situées dans le périmètre du projet), alimentation de l'*Ædicnème criard*, avec nidification potentielle.

L'**incidence du projet** n'est pas négligeable, contrairement à ce qu'affirmait le bureau d'étude en charge du dossier, puisqu'il s'agit de **destruction de sites de nidification et d'alimentation avérés et potentiels** pour ces espèces.

Nous avons donc demandé que ces secteurs soient préservés de toute extension du périmètre d'exploitation de la carrière.

Nous notons une fois de plus, comme pour d'autres projets, que le pétitionnaire se contente d'informations qui ne sont pas à jour, et ne consulte pas les animateurs Natura 2000 pour réaliser son EIN.

➤ **Projet de remblayage par déchets inertes-Marolles-sur-Seine** / mars 2021, demande d'avis de la DRIEE :

L'EIN était quasi inexistante : aucune identification des effets potentiels du projet en phase travaux et en phase exploitation, prise en compte partielle des enjeux de conservation du site.

Donc **aucune analyse de ces incidences potentielles** et de leur degré (mineure, moyenne ou majeure) qui permettrait de justifier la conclusion du pétitionnaire affirmant qu'il n'y a pas atteinte à l'intégrité du site.

Nous avons précisé à la DRIEE que nous attendions donc du porteur de projet qu'il réalise une « vraie » EIN, à minima à partir du canevas de l'EIN simplifiée, disponible sur le site natura 2000 seine-et-marne et que nous mettons à disposition, comme d'habitude, les données des 5 dernières années pour les espèces potentiellement impactées. Cette EIN devant prendre en compte en particulier les 4 espèces prioritaires du site en termes de conservation : *Busard St. Martin*, *Busard cendré*, *Busard des roseaux* et *Ædicnème criard*, distinctement pour la **phase travaux et pour la phase exploitation** du projet.

Une fois de plus l'EIN est le parent pauvre du projet, qui est « traité » sans aucune consultation de la structure animatrice du site.

➤ **24 h tout terrain de France-Fontaine Fourches** / mise à jour de l'EIN mai 2021 : à la demande de l'organisateur et en lien avec la ss-préfecture de Provins, assistance à la mise à jour du dossier pour le volet d'analyse des incidences potentielles sur les espèces / reproduction, repos, alimentation : *Busard Saint-Martin*, *Ædicnème criard*.

Vérification en septembre sur place, 24 h avant la course, de l'absence des espèces d'oiseaux concernées, en particulier l'*Ædicnème criard* dont les jeunes d'éventuelles nichées tardives peuvent être non volants à cette époque.

➤ **Projet coupe bois APPB** (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) **des Motteux-Marolles-sur-Seine** / juin 2021 : à la demande du propriétaire, et en lien avec la DDT 77, assistance et visite sur place pour un projet de coupe d'arbre au titre du code forestier. Projet autorisé par la suite. NB : l'APPB concerne une héronnière qui a entièrement disparu, suite à la chute naturelle des arbres, constat confirmé lors de notre visite sur site.

## 4 Veille à la cohérence des politiques publiques

### Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN)

➤ **VNF réalisation de mesures compensatoires du projet de mise à grand gabarit de la Seine en faveur de la *Cordulie à corps fin*** / septembre 2021, demande d'avis de la DRIEE :

Que ce soit dans le "porter à connaissance" ou dans le formulaire "EIN", une seule espèce est traitée : la Cordulie à corps fin (espèce ZSC, mais projet hors périmètre), objet du projet. Or la nature des travaux, sur berges particulièrement, implique des incidences sur des espèces de la ZPS au moins en phase travaux. Le formulaire "EIN" du dossier concerne uniquement la ZPS précitée hors aucune espèce d'oiseau n'est traitée dans ce projet. Il y a là pour le moins une incohérence qui frappe de fait ce document de nullité.

Les réponses aux trois 1ers items sous-entendent qu'il y a bien un ou plusieurs impacts sur les habitats et les espèces dans la phase travaux.

Ceci contredit totalement ce qui est affirmé dans le paragraphe de commentaire de la conclusion générale, qui précise que "Compte tenu de la nature des travaux et de leur faible emprise, aucun impact n'est attendu. Les travaux ne sont donc pas de nature à porter atteinte à l'état de conservation des espèces et des habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000 concerné". Il manque la carte de la zone d'influence du projet, souvent « oubliée » dans ce type de projet..

En l'état, le dossier n'apportait à aucun moment les éléments permettant de conclure à l'absence d'incidences potentielles ou avérées liées aux travaux et à la phase post travaux, que ce soit pour la ZSC ou pour la ZPS.

Nous avons donc **demandé qu'une EIN soit réalisée de façon détaillée**, en prenant en compte les objectifs et enjeux de conservation du DOCOB de la ZPS, la présence potentielle ou avérée des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées, suivis d'une identification et d'une analyse par espèce des incidences potentielles du projet, en prenant en compte les utilisations du site par espèce, en regard de la **phase travaux** et de la **phase post-travaux**.

A minima, les espèces suivantes devront faire l'objet de l'analyse précitée : *Martin pêcheur d'Europe, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur*. Ces 4 espèces sont présentes (les 3 premières toute l'année) et nicheuses dans les deux secteurs concernés (berge rive droite et rive gauche). Certains **ardéidés et laridés** fréquentent également ces secteurs, ces espèces sont aussi à prendre en compte.

**Seul ce travail permettra de conclure le plus objectivement possible sur la possibilité que le projet porte atteinte ou non à l'intégrité du site**, notamment s'il est susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du site, pendant ou après sa réalisation.

A noter qu'ici le porteur de projet n'a pas pris la peine de nous contacter, ni nos collègues de la ZSC pourtant concernés par l'espèce mise en avant (*Cordulie à corps fin*).

➤ **Hors site, projet de coupe de bois** Vallée de l'Orvanne - Dormelles, demande d'assistance du propriétaire pour réalisation d'une EIN demandée par la DRIEE.

## 4 Veille à la cohérence des politiques publiques

### Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN)

#### *Dérives constatées*

Comme signalé dans notre bilan d'activité 2020, nous nous inquiétons quant à la tendance actuelle que nous relevons dans les EIN des grands projets de **minimiser les incidences sur les habitats et les espèces**, au prétexte qu'il y a à proximité, ou potentiellement sur l'ensemble de la ZPS, suffisamment de « place » pour que les espèces nicheuses aillent se reproduire ailleurs que dans le périmètre du projet.

Notons qu'un projet d'extension de carrière prévoyait même la suppression d'une entité boisée de la ZSC et de plusieurs centaines de mètres de haies accueillant des espèces d'intérêt communautaire.

**Le recours quasi systématique à des propositions de mesures « compensatoires », sans qu'il soit prouvé que l'évitement et la réduction des incidences ont été étudiés, nous pose également question.**

De plus, cette pratique débouche sur des affirmations étonnantes comme celle de tenter de nous faire croire que des mesures compensatoires telles que la plantation de haies, suffiront à pallier la destruction d'un habitat accueillant des espèces nicheuses, alors que nous savons tous que cet « habitat compensatoire » ne pourra pas accueillir la Pie-grièche écorcheur (nicheuse certaine pour cet exemple) avant au moins 3 à 5 ans en étant très optimistes, le temps que la haie soit suffisamment dense pour permettre sa nidification...

**Nous alertons ici une nouvelle fois les autorités** sur ces dérives inquiétantes, qui **remettent en cause de fait, l'intégrité et la légitimité même des sites Natura 2000** concernés, en **tentant de faire passer pour acquis le fait que le maintien des espèces et des habitats ne saurait être un obstacle à des activités économiques destructrices d'habitats.**

Le socle du réseau Natura 2000 est pourtant bien de **concilier activités économiques et maintien et préservation des habitats et des espèces.**

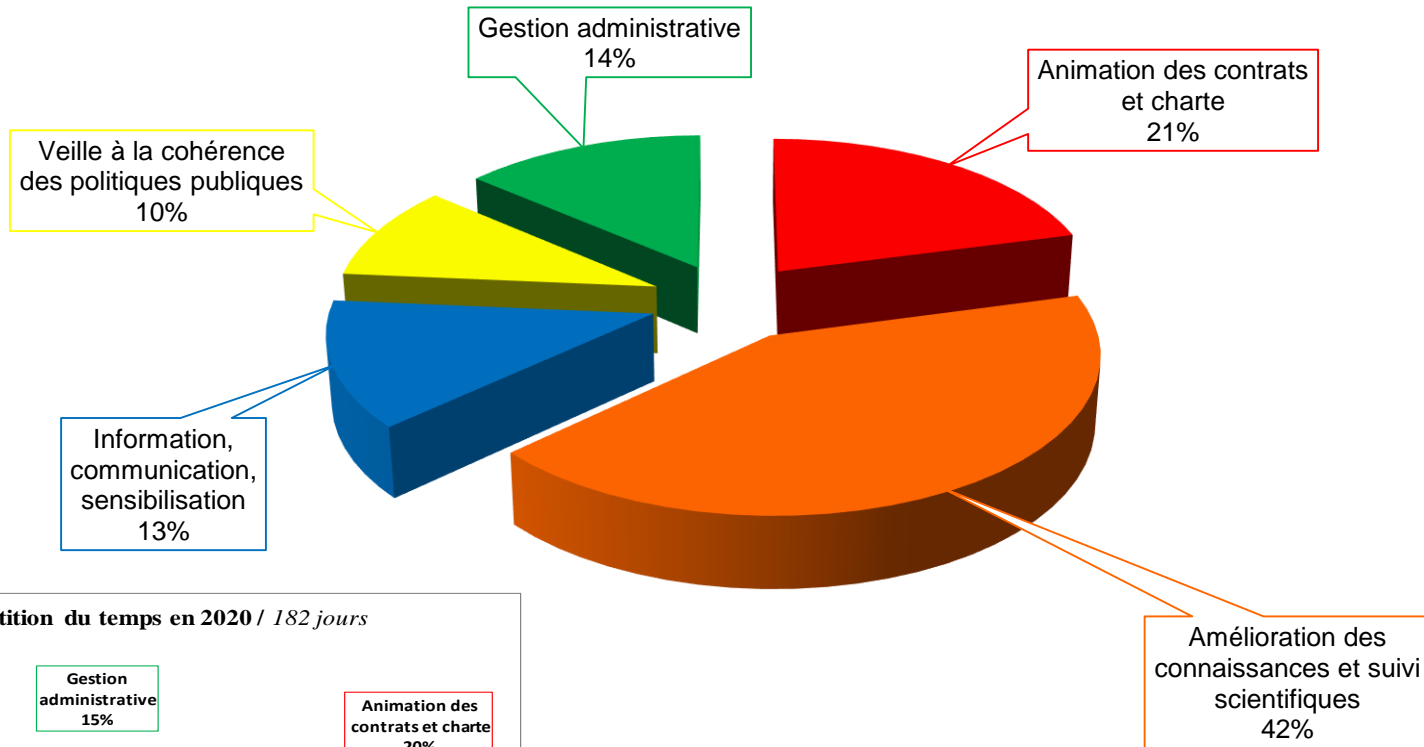
**Quid de l'intégrité des sites Natura 2000 et de leur pérennité si des projets soumis à EIN détruisent leurs habitats ?**

C'est la « politique » européenne Natura 2000 qui est ainsi de plus en plus fréquemment remise en cause par certains porteurs de projets.

Il serait intéressant de réfléchir rapidement avec nos collègues de la ZSC (AGRENABA), de la DDT 77 et de la DRIEAT, aux actions et moyens à mettre en œuvre de façon coordonnée et efficiente pour tenter de freiner ces dérives qui sont en grande majorité le fait des structures chargées d'études et de montage des dossiers par les porteurs de projet.

# 5 Gestion administrative

## Répartition du temps en 2021/ 182 jours



## Répartition du temps en 2020 / 182 jours

